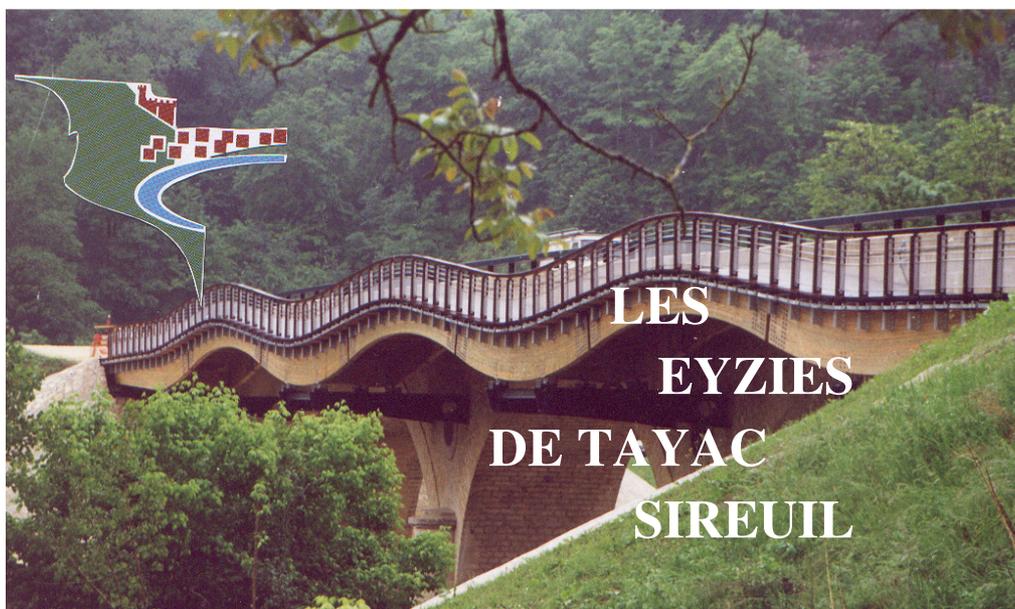


N°40
Juil.2009



BILLET DU MAIRE

BULLETTIN MUNICIPAL

A l'heure où nous ne savons plus très bien qui fera quoi demain entre les Conseils Généraux menacés de disparaître, les Communautés de communes appelées à se regrouper voire à remplacer les Conseillers Généraux ou bien encore les Communes dont on ne sait quels moyens et quelles compétences resteront à leur disposition, il me semble important d'aller résolument de l'avant, notamment en matière d'équipements.

C'est ainsi que nous poursuivons en 2009 le programme ambitieux que nous nous sommes fixé.

Les dossiers sont nombreux :

- modernisation de l'école et de la cantine
- aménagements du bourg avec création de nouveaux parkings
- création d'un Cabinet Médical
- création de nouveaux logements
- construction d'un local de chasse
- construction d'un Club House Football
- terrain de pétanque
- modernisation des hébergements du Centre à Sireuil

Cette liste n'est pas exhaustive puisque nous devons sans cesse entretenir et améliorer nos bâtiments et infrastructures existants, sans oublier la voirie.

J'ai acquis la certitude qu'il valait mieux agir vite tant que nous maîtrisons directement nos budgets en fonction des aides que nous parvenons à obtenir. Cette emprise directe sur notre capacité à agir peut demain être remise en cause par de nombreux schémas de gestion et décisions et je ne suis pas sûr que nos petites communes en sortent vainqueurs.

Philippe LAGARDE, Le Maire

BILLET DU MAIRE-DELEGUE

Ce qui a été réalisé

Sur nos routes communales l'entretien habituel : principaux « nids de poule » comblés, fauchage assuré. Une réfection partielle de la route reliant la D47 au bourg de Sireuil a eu lieu mais de nombreuses portions sur les autres routes nécessiteraient et nécessiteront le même sort dès que possible.

Des travaux d'isolation et de carrelage ont été effectués au centre de l'enseignement par les agents communaux.

Vie associative

La rénovation de l'église s'est poursuivie, un escalier en bois accédant à la tribune arrière a été installé sous l'égide de l'association de sauvegarde.

La fête communale désormais fixée à cette période a eu lieu le 13 juin organisée par l'amicale ; au programme jeu de rampeau, concours de pétanque, animations pour enfants, grillades et feu de bois.

Ce fut une réussite magnifique par un soleil radieux organisée magistralement par les jeunes du bourg sous la haute surveillance de Mme Fillerin.

Une salle de l'ancienne école est partagée entre l'amicale pour la belote et autres activités et l'association Mains occupées mains heureuses pour ateliers de couture et petits objets.

La principale salle étant destinée aux réunions ponctuelles, assemblées générales etc..., autorisation à demander en mairie.

Nous avons le plaisir d'avoir eu quelques demandes de permis de construire accordées.

Au dernier recensement officiel Sireuil comptait 152 habitants.

Une prévision pour 2010

Suite à certaines idées émises nous pourrions envisager l'organisation d'une journée rassemblement des anciens élèves de l'école du village jusqu'à sa fermeture. Tous ceux qui voudraient collaborer à cette opération sont invités à se faire connaître surtout pour le recensement des personnes concernées. Elle pourrait se programmer au printemps ou début de l'été 2010 avec une exposition de photos de classe de l'époque.

Permanence en mairie

Les samedis matins de 9h30 à 12h sauf absences imprévues et indisponibilité.

Jean-Pierre LAVAL, Le Maire-Délégué

HORAIRES & COORDONNEES

MAIRIE : du lundi au vendredi : de 9h à 12h et 13h30 à 17h30 (sauf vendredi 17h00) : 05.53.06.97.15

DOCTEUR N'GUYEN : consultations uniquement sur rendez-vous : 05.53.09.50.72 – 06.48.25.64.69

DOCTEUR GAUCHEZ : consultations le matin les lundi, mardi, jeudi, vendredi et sur RDV : 05.53.06.97.21

CABINET DES INFIRMIERES : Mme Christiane PION : sur rendez-vous : 06.08.78.20.73
(au cabinet médical) Mme Bérengère BRUNO : sur rendez-vous : 06.76.01.41.88
Mme Stéphanie TALET : sur rendez-vous : 06.37.83.28.34

PHARMACIE ARNAL : du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30 (sauf samedi 19h)
05.53.06.97.40

CENTRE MEDICO-SOCIAL : Permanences d'accueil : Le Bugue - le mardi de 9h à 12h – 05.53.07.20.76
St Cyprien - le jeudi de 9h à 12h – 05.53.29.26.94.

LA POSTE : lundi mardi jeudi vendredi : 8h45 à 12h30 – 14h15 à 16h
mercredi 8h45 à 12h30 / samedi 8h45 à 12h - 05.53.06.94.11

A word from the Mayor

At present no-one is clear who is going to be responsible for what at a local level.

The Conseils Généraux (local government at departmental level) may be abolished, the Communities of Communes may regroup or replace the Conseils Généraux. Or even the communes themselves, with as yet undefined resources and responsibilities. So for my part I think it is best to act resolutely and go ahead with our plans especially to build up our infrastructure.

So the ambitious plans which we began in 2009 will continue and include:

- Renovating the school and the school canteen
- Improvements to the village including new additional parking.
- A medical centre
- Additional housing
- A meeting space for the hunting group
- A club house for our football team
- A pétanque ground
- Modernisation of the Centre in Sireuil

This list is not exhaustive since we also need to continue maintenance of our infrastructure, buildings and roads.

I am convinced that we need to act quickly while we still have direct control of our budget and subsidies. The freedom to act we have now may tomorrow be curtailed by layers of management and decision making which I am not sure will be to the advantage of small communes.

Philippe Lagarde, Mayor of Les Eyzies de Tayac-Sireuil

Word from the Delegate Mayor for Sireuil

What we have achieved so far

We have continued the maintenance of our roads, filled the potholes

and cut the verges. We have carried out major repairs to the road linking the D47 to Sireuil but there are many other sections of road which need to be seen to as soon as possible.

Insulation and tiling work was carried out inside the educational centre by the municipal employees.

Community activities

The renovation of the church has continued; the heritage association oversaw the installation of a wooden staircase giving access to the platform at the back.

The communal fete which is now at a fixed date, the 13th June, will include a petanque competition, children's activities and a BBQ.

Helped by perfect weather, it was a great success, superbly organised by the young people of the village under the watchful eye of Mme Fillerin

A room in the old school is shared by the belote club as well as the handicraft group ' Mains Occupées, Mains Heureuses' (BusyHands are Happy Hands) which makes craft objects and sewing.

The main room is for occasional meetings; AGM's etc. Permission can be obtained from the townhall.

We were happy to grant several building permits

At the last census, Sireuil had 152 inhabitants

The outlook for 2010

We are considering a proposal to organise a day bringing together all the former pupils of the school in Sireuil up to the time it was closed.

Anybody interested in taking part in this event should make themselves known so that we can see how many people are involved. It may take place in the spring or the beginning of summer 2010 and include an exhibition of old classroom photos.

Townhall opening times

Saturday mornings 9.30am - 12 pm except in unforeseeable circumstances

Jean-Pierre LAVAL

SOMMAIRE

Editorial

Billet du Maire	p.01
Billet du Maire-Délégué	p.02
Billets du Maire et Maire-Délégué en anglais	p.03

Vie Locale

Horaires et coordonnées	p.02
Aménagement des rues	p.05
Travaux – ponts SNCF	p.05
Cabinet médical	p.05
Rénovation de la Gare	p.05
Budgets	p.06
Terrain de pétanque	p.06
Ecole	p.06
Parkings Gratuits	p.07
De l'utilité de la déchetterie...	p.07
Procédures de construction et pose enseignes	p.07
Elagage des arbres	p.07
Un jeune à l'honneur	p.08
Commission social et solidarité	p.08
Frelons asiatiques	p.08
Les temps forts	p.18-19
Pôle International de Préhistoire	p.20-21
Musée National de Préhistoire	p.22
Cap Sireuil Village	p.23
Communauté de communes Terre de Cro-Magnon	p.24-25
Office de Tourisme Terre de Cro-Magnon	p.26

Conseil Municipal

Comptes-rendus	p. 09 à 17
----------------	------------

Associations

Association Lithos	p.27
Sté de Chasse des Eyzies	p.28
Comité de Jumelage	p.29
Amicale Laïque des Eyzies	p.29
Club du Temps libre	p. 29-30
Les Croquants de Tayac	p.30
FNACA	p.31
Les Vieilles Bielles Agricoles	p.31
Club de foot Les Bisons	p.32
Les anciens du foot	p.32
Rails Plus	p.33-34
Jazzogène	p.35

Memoires et perspectives

Le Pont biais des Eyzies	p.36
--------------------------	------

Page Pratique et informations diverses

Réglementation sur l'emploi du feu	p.37
Gendarmerie – horaires	p.37
Passeports biométriques	p.38
L'Europe, son Parlement, ses citoyens	p.39
Collectes, Déchetterie	p.40

Calendrier des manifestations

	p.41
--	------

Poème

p.42

Rédaction :

Philippe LAGARDE
Gilles MUHLACH
Henri LACHEZE
Constant DENEUVEL
Emilie BOUET
Louise GASCOU
Fabienne ALAUX
Véronique SAUPIN

Maquette et Mise en page :

Nathalie FAURE
Géraldine LAGREZE

Aménagement des rues

Les travaux d'aménagement et d'embellissement des rues du Moyen-âge, du Moulin et du Musée sont à présent achevés. Ce très important chantier échelonné sur 3 ans aura permis de donner un nouveau visage à notre centre bourg que les visiteurs et habitants des Eyzies peuvent apprécier dès maintenant. La maîtrise d'ouvrage de la Rue du Moyen-âge a été portée par la Commune, contrairement aux deux autres rues qui l'ont été par la Communauté de communes.

L'investissement global s'élève à près de 700 000 € dont moins de 10% à la charge de notre commune ; merci aux mécènes, partenaires traditionnels (Etat, Région, Département) et Conseil Communautaire qui ont mesuré l'enjeu que représentait cette vitrine du bourg et au-delà de la Vallée Vézère.

Philippe LAGARDE.

Travaux - ponts SNCF

Nos deux ponts, propriété de la SNCF, vont faire l'objet de travaux de consolidation très importants au cours de cet été 2009. L'écoulement de la Vézère a fini par créer des microfissures au niveau de la base des piles lesquelles vont être comblées par des injections de béton. Ces piles n'ont pas été traitées depuis leur origine, il y a 140 ans environ.

Un couloir sera laissé libre pour la circulation des canoës. Merci aux propriétaires riverains qui ont donné leur accord pour faciliter l'accès et la gestion du chantier.



J'ose espérer que cet investissement de près de 2 millions d'euros supporté par la SNCF représente un gage sur l'intérêt et la pérennité de cette ligne ferroviaire à laquelle nous tenons.

Philippe LAGARDE

Cabinet Médical

Je ne pense pas que Monsieur LINOL imaginait précisément le devenir de son bâtiment lorsque, par testament, il en fait don à la Commune avec pour souhait que cela serve aux « estropiés ».

Nous avons essayé de respecter sa volonté et de réaliser un cabinet médical qui accueille un nouveau médecin et une kinésithérapeute depuis début mai, venant épauler Marc Gauchez ; bienvenue donc à Docteur Roger N'Guyen et aux infirmières Bérengère Dézenclos, Stéphanie Talet et Christiane Pion.



La plupart des travaux, hors menuiseries et façades, ont été réalisés par notre personnel encadré et parfois aidé par nos élus. Outre l'apport d'un service complémentaire à notre village, cette opération aura contribué à revaloriser un patrimoine qui au vu du résultat, le méritait.

Philippe LAGARDE

Rénovation de la Gare

Nous avons entrepris depuis 2 ans une concertation avec la Région, SNCF et RFF, concernant la rénovation de notre gare des Eyzies. La dernière réunion que nous venons de tenir établit un calendrier pour lancer les travaux en 2010.

Le bâtiment sera repris au niveau de ses façades et de sa couverture. Le hall d'accueil sera modernisé et rendu accessible, comme les quais, aux personnes handicapées.

Les abords du bâtiment seront repris notamment en ce qui concerne les parkings qui devront être portés à environ 40 places, cette dernière opération incombant à la commune.

Ce projet reflète la bonne santé de notre gare qui accueille de plus en plus de visiteurs et il est donc de notre devoir de solliciter et d'accompagner cette rénovation.

Philippe LAGARDE

Budgets

Le Conseil Municipal a voté lors de sa séance du 26 mars 2009, l'ensemble des budgets 2009 qui prennent en compte la nécessité de poursuivre nos équipements tout en n'alourdissant pas la fiscalité locale. Il m'a semblé en effet, la crise aidant, plus que jamais essentiel de ne pas modifier nos taxes qui n'ont pas évolué depuis plus de 10 ans.

L'exercice n'est pas facile à l'heure où la plupart des aides diminuent, contraignant de nombreuses communes à augmenter, parfois de façon sensible, leurs taxes. Cette gymnastique difficile nous contraint parfois à retarder certains projets ou à trouver des solutions à moindre coût pour les mener à bien.

Cette rigueur de gestion nous a permis en 2008 de dégager un excédent de fonctionnement de 228 703 € indispensable pour assurer nos objectifs.

Philippe LAGARDE

Terrain de pétanque

L'assiduité régulière, depuis plusieurs années, d'un certain nombre de passionnés au « boulo-drome » du village a été récemment renforcée par la création d'un Club « La Boule de Cro-Magnon ». La pratique de ce jeu s'est accrue et structurée.

Nous avons donc naturellement répondu favorablement aux sollicitations des membres de l'association pour améliorer les caractéristiques de ce terrain de boules. Il a ainsi été agrandi et retraité en surface à la grande satisfaction des pratiquants.

Nous avons également profité des travaux pour installer un pré-équipement destiné à recevoir ultérieurement un éclairage adapté pour les adeptes de jeu en nocturne.

Bon jeu à tous.

Philippe LAGARDE

Ecole

Une année scolaire bien remplie.....

Au cours de cette année scolaire, nous avons fait différentes activités. Certaines ont été réalisées en commun comme les sorties cinéma, le Téléthon, les goûters, la photo de classe, la fête de Noël. Les cycles 2 et cycle 3 ont travaillé de nombreuses fois ensemble. Nous avons fabriqué des objets pour le marché de Noël puis nous avons découvert le « jardin de Cocagne » pour semer et préparer la foire aux plantes. Nous avons aussi participé à la dictée d'ELA. Les grands et les maternelles ont étudié l'occitan avec Jean-Luc Meyre. Ensuite, chaque classe a travaillé individuellement sur les projets. Les cycle 1 ont pu apprécier le spectacle de Brikabrak au Bugue. Les CP/CE1 ont fabriqué des masques et des cadres pour Carnaval afin de financer les sorties chez les correspondants à Journiac. Une dame du SICTOM est venue pour nous sensibiliser à la protection de l'environnement. Les CE2/CM1/CM2 ont analysé la qualité de l'eau de la Vézère avec M. Laroche de la Maison de l'eau et de la pêche de la Corrèze. Nathalie Marcillac nous a fait découvrir l'art de la pantomime et nous avons même participé à sa représentation. A la suite de notre travail sur l'alimentation, nous avons proposé des menus à la mairie respectant l'équilibre alimentaire afin d'avoir une semaine avec nos idées de repas. Grâce à notre investissement et notre travail, les classes de Mme Dollé et Melle Laval iront très prochainement visiter la Cité de l'espace à Toulouse. Quant aux PS/MS/GS, ils iront au Préhisto Parc avec Mme Vergeot et à l'aquarium du Bugue avec Melle Bigaud. L'année a été très instructive et agréable. Elle nous a apporté pleins de souvenirs et de sourires !!!

Les enfants de l'école.



Semaine du goût à la cantine scolaire

du 15 au 19 avril 2009 :

en collaboration avec

Claudine Constant, notre cantinière et Gérard Brun, conseiller municipal

Classe de CE2-CM1-CM2

Les Eyzies, le 19 juin 2009

Monsieur,

Nous nous joignons à notre maîtresse pour vous adresser nos remerciements. Nous sommes très contents que nos menus aient pu être réalisés. Nous nous sommes bien régalez. Nous vous sommes reconnaissants de votre participation et de l'intérêt que vous avez montré pour notre projet.

Avec nos remerciements.

Melle LAVAL

Les élèves

Cristobal
Victoria
Lucile
Alexis
Noémie
Salomé
Anaïs
Clement
Hallewa
Mathilde
Eloa
Frederic
Katie-Anne
Styances
Clement
Amadee
Mathieu
Eloa
Juliette
Lila
Biblot
Mika
Margot
Solal
Chancel
Klame
Julia
Merian
Adrien

Parkings gratuits

En dehors de la traverse et du centre du village dont le stationnement est payant, ou lié à la carte de résident, pour favoriser la rotation et permettre un meilleur accès aux commerces, Les Eyzies comptent de nombreux emplacements de parkings gratuits.

Le principal est celui dit « de La Vézère », après le pont SNCF.

L'été dernier nous avons pu bénéficier des nouveaux terrains du Conseil général, futurs parkings liés au projet du PIP, vers la sortie vers Sarlat. Malgré le chantier nous pourrions à nouveau bénéficier partiellement de cet emplacement pour cette saison 2009.

De nouveaux terrains vont être proposés très rapidement en parkings gratuits par la commune, à droite du pont SNCF, en face du parking des bus, ce qui devrait continuer à soulager le village dès cette saison.

Cela dit, l'idée est de partager correctement l'espace public. La carte de résident permet pour 10 € par an de stationner 2h en cumulé, en évitant de trop longs arrêts, sur la journée dans le bourg, pour pouvoir correctement gérer ses courses et ses activités.

Pour la même somme de 10 €, les habitants et les commerçants du centre du village peuvent faire de même et bénéficient en outre, pour éviter d'engorger les rues avec les véhicules des riverains, d'une place réservée au fond du « Parking des bus », juste en contrebas de la traverse.

Nous espérons que ces perspectives et ces mises en place contribuent à un bon fonctionnement du stationnement dans le village, tant pour les habitants que pour nos visiteurs.

Gilles MUHLACH

De l'utilité de la déchetterie...

Malgré la présence d'une déchetterie très pratique et aux heures d'ouvertures convenables, certains persistent dans un comportement peu civique...



Espérons pour notre environnement que ces débordements finissent par disparaître et que le respect et le civisme prennent le dessus !

Marcel POIRIER

Procédures de construction et de pose d'enseignes en zone protégées

Les Eyzies est un village exceptionnel du point de vue patrimonial, et 92 % de son territoire est en zone inscrite ou classée monument historique.

Face à cet état de fait, et consciente de toutes ses responsabilités, tant pour la protection du patrimoine et du paysage, que dans la nécessité de voir des constructions se réaliser pour permettre le développement local, la municipalité s'est dotée d'outils adaptés :

-Un règlement lié aux enseignes et panneaux : les dossiers sont à retirer et à redéposer à la mairie, au préalable à tous projets, et font l'objet d'un avis des services du SDAP (« Bâtiments de France »).

- Un règlement de ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) : ce texte qui a valeur de contrat choisit par la commune permet de mieux maîtriser, en amont des projets, les impositions, mais aussi les possibilités, des constructions et des aménagements paysagers, en fonction d'un certain nombre de zonages prédéfinis. Cette procédure a été longuement définie et discutée, a fait l'objet de très nombreuses rencontres, réunions et de visites sur le terrain et a été conclue par une enquête publique. L'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France s'applique sur l'ensemble du territoire.

Nous sommes donc dans un contexte complexe, qui mélange protection et développement. La municipalité a pu choisir les outils d'application, mais l'avis de instances de l'Etat reste prépondérant.

C'est pourquoi il faut relativiser en permanence les avis que nous pouvons avoir sur tel ou tel projet, telle ou telle construction, ou sur les possibilités d'utilisations des panneaux solaires par exemple. Rien n'est totalement interdit ou totalement toléré. Tout dépend du contexte, du projet, du zonage, et de l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France, qui comme la municipalité n'est pas plus là pour tout bloquer que pour tout autoriser.

Gilles MUHLACH

Elagage des arbres Câble téléphonique

Nous attirons l'attention des riverains sur l'obligation d'élaguer les arbres situés sur les propriétés dont les branches pourraient gêner les câbles téléphoniques ou déborder sur la chaussée.

Marcel POIRIER

Un jeune à l'honneur

Comme il est réconfortant, après avoir vu tant de reportages à la télévision sur les jeunes qui ne penseraient qu'à semer le trouble et saccager, de trouver des jeunes gens pour lesquels il existe d'autres manières de se distinguer.

Notre commune a la chance d'abriter des jeunes de cette trempe et l'un d'eux vient juste d'être lauréat d'un concours récompensant les qualités qu'il a démontrées dans sa spécialisation professionnelle.



Il s'agit de **Yohan Laplanche** qui demeure aux Hauts de Tayac et qui vient d'obtenir la médaille d'argent par équipe sur le thème suivant : « produire de l'électricité pour une personne isolée et handicapée ».

L'énergie éolienne était la source utilisée pour ce projet et c'est à **Bordeaux**, au Palais des Expositions du Lac, que Yohan et deux de ses camarades ont présenté leur réalisation après un long travail de conception.

Cette initiative encouragée par le Conseil Régional d'Aquitaine permet aux heureux lauréats d'obtenir un diplôme valorisant qui les aidera dans leur carrière professionnelle.

Bravo Yohan ! La commune est fière de toi !

Henri LACHEZE

Gilles MUHLACH

FRELONS ASIATIQUES

Mon ami Serge GEOFFROY et moi-même avons mis en place au printemps les pièges, comme demandé par les services DDSV, afin de ralentir la prolifération de VESPA VELUTINA.

Serge pour sa part a posé 50 pièges (secteur : la Forge, Parking de la Vézère, Canôes Beusse, Les Eymaries) actuellement il en est à 248 prises ! Moi-même, j'ai fait le secteur (Le Mas, La Cour, Laugierie Haute, La Rouquette, La Plaine, Camping La Rivière) et avec 20 pièges seulement 22 prises.

Chacun peut confectionner un ou plusieurs pièges avec une bouteille d'eau vide et un peu d'appât (grenadine ou bière) dans le fond. Il en va dans l'intérêt de tous et de la survie des abeilles et de toute la chaîne naturelle qui en découle (pollinisation, fruits...)

Il faut savoir aussi que la destruction des nids (que l'on découvre à l'automne) à un coût important (environ 100 euros par nids pris en charge par le particulier mais aussi par la commune dans certains cas (pris en charge par la commune : 800 euros en 2008)). 22 nids ont été détruits en 2008.

Aussi soyez vigilants, ne laissons pas proliférer VESPA VELUTINA !

Marcel POIRIER

Commission sociale et solidarité

Une commission municipale propose des initiatives et des projets, dont certaines mises en œuvre sont soumises au Conseil municipal.

L'idée n'est pas de tout réinventer, mais d'analyser la situation et de proposer des actions simples et réalisables, à destination des habitants. Il faut toujours être vigilants dans les initiatives, notre rôle d'élus engageant l'image de la municipalité. Au final, les projets peuvent engager des financements, et cela doit être préparé puis voté par le Conseil municipal.

Il émerge dans cette commission l'attention à porter aux personnes âgées, qui peuvent être de plus en plus isolées, sans que chacun en ait conscience.

Après une série de rencontres informelles, nous constatons que les attentes portent principalement sur des animations adaptées à chacun et sur du lien social à maintenir, tant dans l'information à apporter que dans le contact personnel.

Les éléments de connaissances des aides diverses ou l'accompagnement à domicile sont plutôt bien maîtrisés.

Deux ou trois propositions se dégagent donc :

- proposer dans l'année deux ou trois sorties (spectacle ou sport), avec déplacement organisé, pour permettre à certains de nos aînés de profiter d'un moment agréable
- organiser un déjeuner – spectacle en fin d'année, en complément du repas dansant, à destination de nos anciens
- veiller à maintenir un lien avec ceux qui se déplacent moins, par exemple en faisant porter à domicile par des élus le bulletin municipal.

COMPTE-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2009

Enquête publique sur « les Beunes » : Le Maire informe le CM qu'il a reçu ce jour les conclusions du commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur a bien pris en compte les observations que nous avons formulées. Dans ce rapport, M. Droin, Président du Syndicat Intercommunal des Vallées des Beunes, dit qu'il a bien pris en compte les remarques du CM. Le Maire a tenu à rappeler, au cours de la réunion de Natura 2000 qui s'est tenue le 12 février 2008 à la mairie de Marquay, l'importance de prendre en compte le problème de la qualité de l'eau.

Centre d'hébergement de Sireuil : Le Maire signale que les employés municipaux ont terminé les travaux. Par contre, il reste à régler le problème d'infiltration d'eau par les toitures. Le Maire pense qu'avant de refaire les intérieurs des hébergements, il faut absolument réparer les toitures.

Eglise de Tayac : Le Maire informe le CM que les travaux d'électricité et de chauffage de l'Eglise sont terminés.

Cabinet médical : En principe, l'intérieur devrait être terminé dans 15 jours. Il reste l'aménagement des extérieurs. M. Roux suggère d'enlever la pompe pour permettre aux locataires de mieux se garer. Il demeure le problème de l'entrée et la sortie.

Tempête : Le Maire souhaite faire une mise au point sur la communication au moment d'une tempête. Il précise qu'il va organiser une réunion avec les maires de la Communauté de Communes sur le problème de communication avec les services de l'Etat. En effet, les messages d'alertes sont envoyés par SMS sur le portable du Maire et du 1^{er} Adjoint. Tout va bien tant qu'il n'y a pas manque de réseaux, le problème se complique lorsqu'il n'y a plus d'électricité (problème d'Internet, de téléphone).

Le Maire tient à préciser qu'en cas de coupure d'électricité entre 12 et 24 heures, il n'y a pas vraiment de gros problèmes, au-delà il faut

recenser les gens isolés, s'occuper des personnes étant sous téléassistance.

Il rappelle qu'à la moindre alerte de niveau « orange » ou plus, le personnel communal est prêt à intervenir.

Une cellule de crise est organisée à la Mairie où chacun peut venir s'informer de l'évolution de la remise en état des réseaux si le Maire a pu obtenir des informations précises ce qui n'est toujours pas le cas.

Il tient à souligner que depuis la tempête de 1999, le problème de communication est toujours présent entre les différents services.

Tarifs de location de la Halle : Le Maire informe le CM que les tarifs de la Halle n'ont pas augmenté depuis 2002. Après en avoir délibéré, le CM décide de fixer les tarifs suivants, à compter du 1^{er} mars 2009 :

HORS SAISON :

Pour les personnes extérieures à la commune

- Location pour une journée ou une soirée : 150 € + 30 € (si utilisation de la vaisselle)

- Location pour un mariage ou autre manifestation d'une durée de 2 à 3 jours : 250 € + 30 € (si utilisation de la vaisselle)

Pour les personnes de la commune

- Location pour une journée ou une soirée : 120 € + 30 € (si utilisation de la vaisselle)

- Location pour un mariage ou autre manifestation d'une durée de 2 à 3 jours : 220 € + 30 € (si utilisation de la vaisselle)

Un chèque de caution de 100 € sera demandé à la remise des clés.

- Location pour les associations de la commune : 40 €

- Location pour les groupes scolaires repas du midi : 10 €

SAISON : du 15 juin au 30 septembre

Pour les producteurs qui viennent pour toute la saison :

- location d'une table : 5 € par jour

Pour les producteurs qui viennent en Juillet et Août :

- location d'une table : 6 € par jour

Droits de place du Marché

Le CM décide d'ajouter un nouveau tarif aux droits de place du marché afin d'inciter les commerçants venant toute la saison à prendre

un abonnement, ce qui sera un avantage pour eux.

	Hors-saison	Juillet -Août
Etalage de moins de 4m2	3,50 €	4,50 €
Etalage de 4 à 10 m2	6,00 €	7,00 €
Etalage de plus de 10 m2	7,50 €	8,50 €

Camion de vente de matériel : 10,00 €

Le tarif des Abonnements est fixé à :

- moins de 4 m2 : 70,00 € pour l'année

- de 4 à 10 m2 : 115,00 € pour l'année

- plus de 10 m2 : 160,00 € pour l'année

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} mars 2009.

Tarifs des concessions dans les cimetières et des prestations funéraires :

Le CM décide de modifier les tarifs des concessions à compter du 1^{er} mars 2009 : Cimetière des Eyzies et de Sireuil : 45 € le m2. Dépositaire : Location par jour : 2 €

Occupation du domaine public :

Le CM décide de modifier les tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} mars 2009 :

Redevance d'occupation du domaine public : 45 € le m2

Vidange de fosses – Tarifs :

Le CM décide de modifier les tarifs des prestations liées aux différentes vidanges effectuées par notre service technique à compter du 1^{er} mars 2009.

Vidange d'un bac dégraisseur : 50,00 €

Vidange d'une fosse de 0 à 2 m3 : 80,00 €

Vidange d'une fosse au-delà de 2 m3 : 20,00 € par m3 supplémentaire

Pour les communes limitrophes et adhérentes à la Communauté de communes « Terre de Cro-Magnon » (Manaurie, St Cirq, Campagne, Tursac), les tarifs sont les suivants :

Vidange d'un bac dégraisseur : 130,00 €

Vidange d'une fosse de 0 à 2 m3 : 170,00 €

Vidange d'une fosse au-delà de 2 m3 : 20,00 € par m3 supplémentaire

Tarifs cantine scolaire et garderie :

Le CM décide de modifier le tarif du prix du repas à la cantine et de ne pas changer les tarifs de la garderie à compter de la rentrée scolaire de 2009/2010.

En effet, le prix du repas est très bas par rapport à son coût de revient (environ 4,50€) et nous restons la cantine appliquant un des tarifs les plus bas du secteur.

Le prix du repas passe donc de 1,65 € à 1,70 €

Les tarifs de la garderie restent inchangés :

Le matin de 8 H à 9 H : 0,80 €

Le soir de 16H30 à 18H30 : 1,30 €

Le matin et le soir : 1,60 €.

Tarifs divers : Le CM décide de modifier certains tarifs concernant les interventions des employés municipaux avec le matériel de la Commune chez les particuliers, à compter du 1^{er} mars 2009 :

- Tracteur et nacelle :

* Mise à disposition : 100 €

* Puis par heure : 30 €

- Compteur électrique 2x60 ampères avec fil électrique correspondant :

* Mise à disposition pour une manifestation, maximum une semaine : 250 €

- Encombrants

Rappel : les personnes souhaitant bénéficier de ce tarif doivent se faire inscrire à la Mairie.

* de 1 à 3 objets (genre cuisinière, matelas, etc ...) : 8 €

* un camion complet : 70 €

Lutte contre les termites :

Le Maire informe le CM que nous recevons de plus en plus de déclaration de présence de termites dans un immeuble bâti. En effet, cette déclaration fait partie des diagnostics obligatoires. Le Maire précise que la totalité du territoire du département de la Dordogne est considérée comme une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme (arrêté préfectoral du 12 juin 2001).

Le Maire propose au CM de déterminer les secteurs du territoire communal dans lesquels s'appliqueront ses pouvoirs d'injonction. L'injonction est prise sous forme d'un arrêté municipal et notifiée au propriétaire de l'immeuble. Le CM DECIDE que la totalité du territoire de la commune des Eyzies de Tayac-Sireuil est considérée comme une zone contaminée par les termites.

Arrêt de bus « La Patte d'oie » :

Le Maire fait part au CM qu'il a reçu une pétition de parents d'élèves concernant la suppression de l'arrêt de bus « La Patte d'oie ». Mme Andrieu, délégué du Syndicat de ramassage scolaire, explique au CM qu'elle a reçu un appel du Syndicat lui expliquant la nécessité de supprimer l'arrêt à « La Patte d'oie » pour des raisons de sécurité ou d'aller tourner à Manaurie. Mme Andrieu trouve qu'il est dommage d'allonger le circuit. Une discussion

s'instaure. Le CM SOUHAITE étudier une solution sur place avec un représentant du service des transports du Conseil Général et le Président du Syndicat Intercommunal de ramassage scolaire de St Cyprien.

INFORMATIONS

SICTOM du Périgord Noir : Le Maire donne lecture des résultats de la collecte sélective sur les 55 communes du SICTOM du Périgord Noir pour l'année 2008 et rappelle le mode de financement d'un tel service. Le problème de l'enfouissement des déchets va alourdir le budget du SICTOM d'où une augmentation du coût du service d'enlèvement des déchets de 8 % en 2009. C'est pourquoi, il est nécessaire de rappeler aux usagers l'importance du tri sélectif. Melle BOUET trouve que les coûts du SICTOM sont très élevés par rapport à d'autres syndicats ou entreprises. Le Maire lui propose de faire une étude comparative. Par ailleurs, il souhaite que, dans le prochain bulletin municipal, un article mette en évidence l'importance du tri sélectif.

Syndicat Intercommunal de Développement Forestiers des Coteaux du Périgord Noir

Le Maire donne la parole à M. Poirier, Délégué au Syndicat. Monsieur Poirier indique que le Syndicat a décidé de mettre en place une animation de proximité auprès des propriétaires forestiers. Une réunion d'information va se tenir le 12 mars 2009 à 18 H à l'annexe de la poste des Eyzies. Un technicien forestier sera à la disposition des propriétaires forestiers pour des visites individuelles, des diagnostics de gestion, aide au montage des projets et au regroupement de chantiers.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Andrieu indique qu'elle a été interrogée par plusieurs personnes sur les autorisations de pose de panneaux solaires car apparemment certaines personnes ont eu des refus. Le Maire tient à rappeler que les autorisations d'urbanisme sur la commune sont délivrées par le Préfet et non par le Maire. Chaque demande de permis de construire ou déclaration préalable est soumise à l'avis des Bâtiments de France. Les panneaux solaires ne sont pas systématiquement interdits sur la Commune, cela dépend de la qualité de l'insertion paysagère.

M. Peyre soulève le problème de l'accessibilité des handicapés au niveau des trottoirs. Il sera demandé à Mme Raimbault de recenser tous les endroits inaccessibles.

Le Maire souhaite modifier le panneau d'entrée de l'agglomération des Eyzies du côté de Sarlat et le rapprocher vers la Grotte de Font de Gaume, compte tenu du fait que ce secteur est déjà limité à 70 km/h depuis Les Girouteaux.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU **26 MARS 2009**

Arrêt de bus : Madame Andrieu informe le CM qu'il n'y a pas de solution possible pour rétablir l'arrêt à « la patte d'oie ». L'arrêt autorisé est celui du centre bourg au niveau de l'Office de Tourisme.

Logements au-dessus de l'Office de Tourisme : Le Maire indique au CM que pour éviter des frais trop importants, il a été décidé de réhabiliter les logements en fonction du plan actuel.

Tempête de janvier 2009 : Le Maire fait part d'une réunion qu'il a organisée en tant que président de la Communauté de communes avec l'ensemble des maires. Un certain nombre de propositions ont été faites sur l'organisation des services, de l'information et notamment au niveau de la logistique ; il envisage d'organiser une réunion de travail avec Monsieur le Sous-Préfet.

Syndicat Intercommunal de Développement Forestier des Coteaux du Périgord Noir

Le programme du « Plan Départemental Forêt-Bois » est disponible à la Mairie. Un technicien se tient à votre disposition, tous les après-midi, à la Mairie de Meyrals (Tél 05 53 31 35 29).

Compte administratif 2008 – Budget Principal

Le CM, réuni sous la présidence de M. Peyre, adjoint a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par M. Lagarde, et arrête les résultats définitifs qui se sont élevés à 871 504,88 € en dépenses et à 1 100 207,65 € en recettes de fonctionnement et à 554 153,21 € en dépenses et à 313 436,28 € en recettes d'investissement.

Compte administratif 2008 – Budget

assainissement : Le CM, réuni sous la présidence de M. Peyre, adjoint a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par M. Lagarde, et arrête les résultats définitifs qui se sont élevés à 57 002,32 € en dépenses et à 74 673,85 € en recettes de fonctionnement et à 83 361,06 € en dépenses et à 90 619,80 € en recettes d'investissement.

Fixation des taux des 4 taxes directes locales pour 2009 :

Le Maire rappelle au CM que les taux actuellement appliqués sont identiques depuis 2003 (année où les taux ont baissé et non augmenté). Le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour cette année, afin de tenir compte de la crise actuelle et des probables augmentations de taux à venir des autres collectivités.

Le CM, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2009 et de retenir les taux portés au cadre VII de l'état 1259 intitulé « Etat de notification des taux d'imposition » soit :

- * Taxe d'habitation : 8,07 %
- * Foncier bâti : 18,89 %
- * Foncier non bâti : 77,16 %
- * Taxe professionnelle : 9,67 %

Subventions aux associations – Année 2009 :

Le Maire présente au CM les demandes formulées par les associations pour obtenir une subvention. Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité, DECIDE de verser les subventions suivantes :

Vélo Club Buguois	500,00 €
Point Org Brikrabak	500,00 €
Amicale Chasse Sireuil	305,00 €
SIGEP St Cyprien	152,00 €
Association Sapiens	350,00 €
Spéléo-Club	350,00 €
Am. Parents Collège St Cyprien	76,00 €
Sté de Pêche	457,00 €
SAMRA	350,00 €
UMPRAC	122,00 €
Judo Club Buguois	150,00 €
FNACA	122,00 €
SERPE	400,00 €
Amicale Chasse Les Eyzies	700,00 €
Club du Temps Libre	500,00 €
Amicale des Eyzies	700,00 €
Pompiers du Bugue	152,00 €
Pompiers de St Cyprien	152,00 €

Périgord Rail Plus	100,00 €
Amicale de Sireuil	534,00 €
Coopérative scolaire	610,00 €
Association Tennis	300,00 €
Ass. Les Croquants de Tayac	305,00 €
ADMR	152,00 €
Am. Donneurs de Sang St Cyprien	152,00 €
FNATH	200,00 €
Ass. Les vieilles bielles	400,00 €
Vélo Club Al St Cyprien	100,00 €
Restos du Cœur	152,00 €
Fondation du patrimoine	150,00 €
Ass. sportive Les Bisonnns	1 200,00 €
Sarlat Sport Auto	500,00 €
Anciens du Foot	200,00 €
Boule de Cro-Magnon	400,00 €
« La Ruche à Brac »	200,00 €
Imprévu	407,00 €

Budget Primitif 2009 d'Assainissement

Le CM, après avoir pris connaissance des propositions du Maire en ce qui concerne les recettes et les dépenses prévues au budget primitif 2009 décide, à l'unanimité, d'approuver le budget d'assainissement 2009 qui s'élève à :

- * 84 361 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- * 90 008 € en dépenses et recettes d'investissement

Budget primitif 2009 : Le Maire présente au CM le budget 2009 qui fait apparaître une maîtrise des charges de fonctionnement ce qui permet de financer des projets d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions du Maire, en ce qui concerne les recettes et les dépenses prévues au budget primitif 2009 décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le budget qui s'élève à
 - * 1 109 441,00 en dépenses et recettes de fonctionnement,
 - * 766 267,00 en dépenses et recettes d'investissement.

Stationnement : Le Maire informe le CM que suite à la réunion de travail sur le stationnement qui s'est tenue le 27 février 2009, il a été décidé de mettre en place une nouvelle carte de stationnement pour les commerçants, les habitants du centre bourg et les personnes qui travaillent dans le bourg des Eyzies. Cette carte de stationnement

« commerçants et riverains » permet à son détenteur de stationner sur le parking « réservé commerçants et riverains ». Cette dernière lui permet également de stationner dans les emplacements payants uniquement lors du chargement ou déchargement de son véhicule dans un temps limité à 20 minutes. Le prix de cette carte serait comme la carte de résidant fixée à 10 €.

Après en avoir délibéré, le CM DECIDE la mise en place de la carte de stationnement « commerçants et riverains », dans les conditions indiquées ci-dessus, au prix de 10 € par an.

QUESTIONS DIVERSES

Logements au-dessus de l'Office de Tourisme : Le Maire rappelle au CM le projet de réhabilitation des logements situés au-dessus de l'Office de Tourisme en logements locatifs conventionnés.

Le Maire propose au CM que les travaux soient réalisés par des entreprises et les services techniques de la Commune.

Le plan prévisionnel de financement pour la réhabilitation de 2 logements se présente ainsi :

Montant total des travaux 109 368,59 € H.T

Recettes :

Conseil Général (2x7500 €)	15 000,00 €
PALULOS (2x100 €)	200,00 €
Conseil Régional	11 484,00 €
Emprunt + Autofinancement	82 684,59 €

Après en avoir délibéré, le CM SOLLICITE l'aide technique du Conseil Général de la Dordogne pour la création de deux logements, DEMANDE au Conseil Régional d'Aquitaine de bien vouloir substituer cette demande à la subvention attribuée par arrêté n°07003519 du 27/11/2007. Cette délibération remplace celle prise le 27 juin 2008.

Communauté de Communes « Terre de Cro-Magnon » : Désignation d'un référent randonnée : Le Maire informe le CM que la communauté de communes a mis en place quelques 350 kms d'itinéraires balisés inscrits au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée). La communauté de communes a la charge de l'entretien de ces sentiers mais pour que ce travail puisse être réalisé de manière efficace et satisfaisante, elle a besoin d'un relais au plus

près du terrain. Il est donc nécessaire de désigner une ou plusieurs personnes qui pourraient assurer ce rôle de relais avec la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le CM DESIGNNE comme référents : Mme Annie ANDRIEU, conseillère municipale, M. Jean-Pierre LAVAL, Maire-Délégué de Sireuil et Mme Simone PEYRE, habitante de la commune.

Projet de parking : Le Maire indique au CM le projet de parking, qui avait été lancé sous le précédent mandat, entre la rue du Marché et la voie SNCF. Une parcelle a déjà été acquise celle appartenant à Madame Martinet au prix de 9 € le m². A ce jour, un document d'arpentage a été réalisé pour les parcelles appartenant à Mme Cheyral. Afin de coordonner l'ensemble des parcelles pour la réalisation d'un parking, un accord avec la SCI Vallée de la Vézère vient d'être trouvé. Le Maire fait passer le plan représentant le futur parking. Afin de concrétiser l'achat des parcelles à Mme CHEYRAL et à la SCI Vallée de la Vézère, il est indispensable de faire borner une partie de la parcelle cadastrée AC 110 appartenant à la SCI Vallée de la Vézère.

Après en avoir délibéré, le CM DEMANDE à M. PERUSIN de borner une partie de la parcelle cadastrée AC n°110 appartenant à la SCI Vallée de la Vézère, FIXE le prix d'achat à 9 € le m², AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir avec le géomètre et le notaire.

Demande de l'association « Mains occupées, Mains heureuses » : Le Maire donne lecture du courrier de l'association « Mains occupées, mains heureuses » qui demande l'usage quotidien de la grande salle de l'ancienne école de Sireuil. Etant entendu qu'ils mettront à disposition la salle aux personnes et associations qui pourraient en avoir besoin. Une discussion s'instaure. Après en avoir délibéré, le CM NE PEUT DONNER une suite favorable à cette demande pour les motifs suivants :

* cette salle ne peut être mise à la disposition d'une seule association,

* la communauté de communes « Terre de Cro-Magnon », dans le cadre du Projet Educatif Local a besoin de salles (celle

de Sireuil a été recensée ainsi que la salle communale des Eyzies)

* importance de garder une certaine disponibilité de la salle pour d'autres associations

Projet d'école : Le Maire informe que le projet doit être entièrement revu. En effet, les services de la DDE ont confirmé le zonage du Plan de Prévention aux Risques d'Inondations. Une partie importante de l'école et la cantine se situe en zone rouge.

Un nouveau projet sera demandé à l'Agence Technique Départementale (ATD).

Panneau d'affichage : M. Roux demande s'il n'est pas possible d'installer un panneau d'affichage près de la cabine téléphonique située à la Halle. En effet, depuis qu'il n'est plus possible d'afficher sur la Halle, les associations de la Commune se trouvent lésées. Le Maire pense que l'affichage dans les commerces est suffisant. Certains élus se demandent où installer un panneau qui soit visible mais qui ne reste pas sale (affiche déchirée, ...).

Barrière de Sireuil : Le Maire a vu avec M. Rochas, Architecte des Bâtiments de France, pour le choix de la barrière, en présence des élus de SIREUIL.

Barrière à la sortie de l'école : Mme Saupin demande s'il n'est pas possible de mettre des barres transversales au niveau des poteaux se situant au bord de la Vézère en direction du parking des bus, une étude de faisabilité sera faite.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2009

Logements au-dessus de l'Office de Tourisme : Le Maire indique au CM que les travaux en régie ont commencé et que les menuiseries ont été commandées.

Parking à côté du pont SCNF : Le Maire signale que le document d'arpentage a été réalisé.

Par ailleurs, M. et Mme Leyssales sont d'accord pour nous mettre à disposition le terrain situé à côté de l'aire de camping-cars afin d'agrandir cette dernière.

Inauguration des rues : L'invitation a été transmise à toute la population. Le tracé du parcours est le suivant : départ du parking des bus, montée de l'abri Pataud puis la Rue du Moyen-Age, discours à proximité du Musée, puis continuation par la Rue du Moulin Bas et retour dans le parc de la Mairie.

Enquête publique sur la demande d'autorisation de construire une résidence de tourisme d'une surface de plus de 5000 m2 de SHOB, au profit de la SARL Le Clos du Rocher, sur le territoire de la commune : Le Maire expose au CM que l'enquête publique sur la demande d'autorisation de construire une résidence de tourisme d'une surface de plus de 5000 m2 de SHOB, au profit de la SARL Le Clos du Rocher, sur le territoire de la commune a débuté le 20 avril 2009 et se termine le 22 mai 2009. Le Maire indique au CM que M. le sous-préfet demande à ce que le Conseil émette un avis.

Il explique au CM qui sont les organismes à l'initiative de ce projet et leur mode de fonctionnement. Mme Gascou demande si un tel projet est intéressant pour la commune.

Le Maire pense que ce projet a plusieurs atouts :

- étalement des locations sur le hors saison puisque le gestionnaire propose aux propriétaires des logements un taux de remplissage de 22 semaines,
- salles de réunions permettant l'organisation de séminaires,
- pas de restaurant, ni de commerce à l'intérieur de la résidence, ce qui apportera au commerce local une activité supplémentaire,
- apport financier au niveau des impôts locaux et de la taxe de séjour.

Melle Bouet demande si le réseau d'assainissement collectif pourra supporter une telle structure. Le Maire confirme que suite à une réunion avec l'ensemble des services (EDF, SOGEDO, SATESE) les capacités en eau, électricité et réseau assainissement sont suffisantes.

M. Brun demande ce qu'en pense M. Bousquet, Président du Syndicat de l'Hôtellerie. Le Maire répond que ce dernier est favorable à ce projet.

Le Maire tient à préciser que cette résidence n'est pas là pour concurrencer les hôtels et les

louveurs de meublés mais pour les compléter touchant une clientèle différente.

M. Muhlach indique que les résidences de tourisme ont donné une nouvelle dynamique aux stations balnéaires et à leurs centres-villes. Par ailleurs, si on veut poursuivre l'objectif de devenir village séminaire, il est important d'augmenter la capacité en salles de conférences.

Après en avoir délibéré, le CM, par 14 voix pour et 1 abstention (M. Roux) EMET un avis favorable à la construction d'une résidence de tourisme, au profit de la SARL Le Clos du Rocher sur la territoire de la commune.

Rapport annuel d'activité du service public d'assainissement non collectif de la communauté de communes « Terre de Cro-Magnon » - Année 2008 : Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales et du décret n°95-365 du 6 mai 1995, le Maire dresse le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Dans ce cadre, il porte à la connaissance de l'assemblée le rapport technique et financier du service public communiqué par la communauté de communes « Terre de Cro-Magnon ».

Après en avoir délibéré, le CM ADOPTE le rapport annuel 2008 du service de l'assainissement non collectif de la communauté de communes « Terre de Cro-Magnon ».

Cabinet Médical : Le Maire informe le CM que le cabinet médical est ouvert. La kinésithérapeute ayant commencé mi-avril et le médecin le 12 mai. Suite à la réunion du CM du 26 mars 2009, un bail professionnel avait été convenu pour l'ensemble du Cabinet. Le Maire explique qu'après discussion avec le médecin et la kinésithérapeute, deux baux séparés semblent plus adéquats.

Après en avoir délibéré, le CM :

- FIXE le prix du loyer pour le local du médecin à 250 € et pour celui de la kinésithérapeute à 150 €,

- DONNE pouvoir au Maire pour recruter une femme de ménage en cas de besoin. Les frais de ménage seraient refacturés au médecin et à la kinésithérapeute en même temps que les différentes charges.

Carte intercommunale : Le Maire rappelle au CM que la carte intercommunale des Vallées a

été validée début Mars en conseil communautaire et transmise à Mme la Préfète pour validation.

A ce jour, un certain nombre d'observations des services ont été faites à Monsieur le sous-préfet qui ne peut valider en l'état la carte intercommunale.

Pour la commune des Eyzies, les observations sont les suivantes :

- DIREN : arrêté de biotope en date du 14 mars 1990 ne permettant pas l'intégration des parcelles cadastrées section D n°977 et 978 en zone U. Ces parcelles sont par ailleurs déjà bâties.

- DDAF :

*« Prunerède » zone Ut. La parcelle cadastrée section D n°597 est située partiellement en secteur forestier et sur forte pente marquée. L'autorisation de défrichement nécessaire pour toute démarche administrative ne pourra être délivrée,

*« Le Pech » zone Ut. Les parcelles cadastrées section C n°254, 711, 256p ne pourront être autorisées à défricher. Les parcelles cadastrées section C n°278, 274, et 644 devront être maintenues en zone N, sans possibilité d'aménagement. La micro zone U, sur les parcelles cadastrées section C n°257p et 258p se trouve enclavée dans la zone Ut, sans réelle justification. Le maintien en zone N est demandé.

*« La Rivière » zone Ut. La parcelle cadastrée section E n°1153, boisée, sur forte pente, est un talus en surplomb de la voie. Elle ne pourra faire l'objet d'une autorisation de défrichement. Son maintien en zone N semble donc le mieux approprié à la réalité du terrain.

- DDE :

* lieu-dit « Les Fieux (Le Téoulet) ». Avis défavorable au maintien de cette zone U isolée, actuellement naturelle, qui correspondrait à un mitage de l'espace.

* Lieu-dit « La borie de Brel ». A priori, les parcelles cadastrées section A n°1217, 1218, 1086p, 1125, 1104 et 1067 ne sont pas en zone U. Les tracés sont à revoir pour lever l'ambiguïté.

* Lieu-dit « Le Pech ». A priori, la parcelle cadastrée section C n°257p n'est pas en zone U. Les tracés sont à revoir pour lever l'ambiguïté.

M. Spadi trouve que beaucoup de parcelles ont été supprimées par rapport au travail que les

élus avaient réalisé lors de la préparation de la carte communale et notamment sur « Beune » où il y a tous les réseaux. Le Maire explique les avis de l'ABF et de la DIREN qui ne souhaitent pas de linéaire mais de laisser des trouées paysagères. Mme Andrieu pense qu'il ne faut pas construire partout et laisser des espaces pour l'agriculture.

Le Maire tient à préciser qu'il faut être très vigilant sur la création de zones constructibles par rapport aux coûts d'aménagements de ces zones.

M. Muhlach indique qu'il n'est pas opposé à ces modifications et qu'il faut absolument que cette carte aboutisse, mais il trouve que les services de l'Etat ne respectent pas la procédure et qu'ils auraient dû être plus vigilantes sur l'arrête de biotope.

M. Lachèze soulève le problème de l'accord des autres communes pour la validation de cette carte intercommunale. Le Maire précise qu'il y a possibilité en conseil communautaire de « casser » la carte intercommunale et permettre à chaque commune de réaliser sa propre carte.

Melle Bouet trouve injuste que l'on modifie la carte sans en aviser les propriétaires concernés.

Après en avoir délibéré, le CM émet un avis favorable avec réserves sur les points suivants :
- DIREN : arrêté de biotope en date du 14 mars 1990 ne permettant pas l'intégration des parcelles cadastrées section D n°977 et 978 en zone U. Ces parcelles sont par ailleurs déjà bâties.

- DDAF :

*« Prunerède » zone Ut. La parcelle cadastrée section D n°597 est située partiellement en secteur forestier et sur forte pente marquée. L'autorisation de défrichage nécessaire pour toute démarche administrative ne pourra être délivrée,

*« Le Pech » zone Ut. Les parcelles cadastrées section C n°254, 711, 256p ne pourront être autorisées à défricher. Les parcelles cadastrées section C n°278, 274, et 644 devront être maintenues en zone N, sans possibilité d'aménagement. **La parcelle n°258p en zone Ut sera maintenue en zone N. La parcelle 257p sera maintenue en zone U pour les raisons suivantes : - un certificat d'urbanisme N°024 172 07 M0053 a été délivré positif le 8 avril 2008 avec un avis favorable de la DDAF sous réserve du**

respect de l'implantation en zone U de la carte communale.

*« La Rivière » zone Ut. La parcelle cadastrée section E n°1153, boisée, sur forte pente, est un talus en surplomb de la voie. Elle ne pourra faire l'objet d'une autorisation de défrichage. Son maintien en zone N semble donc le mieux approprié à la réalité du terrain.

Il est précisé que la délimitation de ces zones Ut a tenu compte des arrêtés préfectoraux de classement de ces différents campings. Il serait judicieux qu'une vérification soit faite sur la concordance des documents afin de ne pas pénaliser les établissements concernés.

- DDE :

*lieu-dit « Les Fieux (Le Téoulet) ». Avis défavorable au maintien de cette zone U isolée, actuellement naturelle, qui correspondrait à un mitage de l'espace. Ce secteur n'est pas équipé au niveau des réseaux et se trouve partiellement boisé. **Cette zone sera classée en zone N.**

*Lieu-dit « La borie de Brel ». A priori, les parcelles cadastrées section A n°1217, 1218, 1086p, 1125, 1104 et 1067 ne sont pas en zone U. Les tracés sont à revoir pour lever l'ambiguïté. **Ces parcelles sont en zone N.**

*Lieu-dit « Le Pech ». A priori, la parcelle cadastrée section C n°257p n'est pas en zone U. Les tracés sont à revoir pour lever l'ambiguïté. **Cette parcelle est en zone U.**

QUESTIONS DIVERSES

Classement « commune touristique » : Le Maire fait part du courrier de la communauté de communes « Terre de Cro-Magnon » concernant la possibilité de faire classer l'ensemble des communes de la Communauté en commune touristique. La réglementation pour le classement en commune touristique ou station touristique a changé suite au décret n°2008-884 du 2 septembre 2008, entré en vigueur le 3 mars 2009. La communauté de communes, compétente en matière de tourisme, peut demander pour ses communes membres le classement en commune touristique.

Après en avoir délibéré, le CM DONNE son accord, à la communauté de Communes, sur le principe d'une demande de classement touristique de l'ensemble des communes de la communauté de Communes « Terre de Cro-Magnon ».

Travaux de la commission « social et solidarité » : Le Maire explique que chaque membre de la commission « social et solidarité » a rendu visite aux aînés de la commune pour essayer d'identifier leurs attentes. Mme Andrieu trouve qu'ils ne demandent pas grand-chose mais ce qui ressort de l'enquête c'est une demande en divertissement (spectacle, matchs...). Des devis ont été demandés à un transporteur pour estimer le coût d'une sortie sur Périgueux (196 €) ou Sarlat (118 €) pour la durée d'un spectacle et pour un nombre de 19 personnes maximum. Une ou deux sorties pourraient être organisées à l'automne. Il ressort aussi de cette enquête qu'ils souhaiteraient une autre solution pour le repas de fin d'année. Par ailleurs, M. Muhlach indique que la distribution du prochain bulletin municipal leur sera faite par les élus de la commission.

Projet d'école : Le Maire rappelle au CM qu'une partie du groupe scolaire se trouve en zone rouge du plan de prévention du risque d'inondation. Par ailleurs, l'étude concernant la chaufferie bois a été lancée avec l'aide du Conseil Général et elle n'est pas concernée par le PPRI.

Le Maire a rencontré le 9 avril 2009 Mme Mylène Martinez-Pestourie, afin qu'elle analyse les surfaces du groupe scolaire par rapport à la réglementation du PPRI en zone rouge. Il en résulte que la SHON existante est de 671,1 m² et peut être augmentée de 10 % soit 67,11 m². Le Maire propose au CM de lancer la consultation auprès de différents architectes.

Après en avoir délibéré, le CM DONNE POUVOIR au Maire pour lancer la consultation auprès de différents architectes selon la procédure la mieux adaptée.

Travaux gare SNCF : Le Maire informe le CM qu'une réunion s'est tenue le 30 avril à la gare sur le projet de réfection de la gare et de ses alentours. Les travaux réalisés seront les suivants : ravalement de la façade, réfection de la toiture, accessibilité aux handicapés, aménagement de l'accueil. Le financement

sera pris en charge par Réseaux Ferrés de France et le Conseil Régional d'Aquitaine. La Commune devra réaménager les abords et aménager le parking existant pour qu'une trentaine de véhicules puissent stationner. La programmation est pour 2010.

Le Maire rappelle au CM les travaux de réfection des piles des deux ponts SNCF qui débiteront en juin.

Bulletin municipal : La commission du bulletin s'étoffe de deux nouveaux membres : Fabienne Alaux et Véronique Saupin.

EPHAD : M. Muhlach rappelle que l'inauguration de l'EPHAD a lieu le 12 juin 2009.

Tayac : M. Roux signale qu'il faudrait poser une barrière en bois entre le porche et chez M. Sorbier.

Association de l'Encouragement du Dévouement et du Bénévolat : Le Maire rappelle au CM que l'assemblée générale de l'Association d'Encouragement, du Dévouement et du Bénévolat se tiendra à la Halle le samedi 16 mai. Mme Anne-Catherine Balland et M. Georges Dupinet seront médaillés au cours de cette journée.

Nettoyage des bords des routes : M. Spadi demande à ce que les branches qui tombent sur les routes soient coupées. Une discussion s'instaure. En effet, le Maire tient à rappeler que la commune est chargée de l'entretien des bords des routes mais pas des propriétés privées qui longent ces voies. En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire peut être engagée. M. Deneuvel demande si la Communauté de Communes ne pourrait pas engager ces travaux d'entretien.

Le Maire précise que d'un point de vue juridique une collectivité ne peut se substituer aux personnes privées.

M. Roux indique aussi qu'il est urgent de faire les saignées et nettoyer les fossés le long des routes communales.

Décisions prises par le Conseil Municipal.
Les délibérations complètes peuvent être consultées à la Mairie.

LES TEMPS FORTS

JANVIER

17 : Bienvenue à Emile VILLATTE, fils de Fabienne Alaux et Jean-Hugues Villatte.

23 : Cérémonie des vœux du Maire et Président de la Communauté de Communes Terre de Cro-Magnon avec la remise du diplôme de Citoyen d'Honneur à Monsieur MERIENNE



24 : Inondations suite à la tempête Klaus (1^{ère} photo ci-contre)



FEVRIER

7 : Repas dansant organisé à la Halle par le Comité de Jumelage

14 : Repas organisé par la Société de chasse à la Halle

17 : Repas des Clubs du Temps libre de la région à la Halle

21 : Concours de belote organisé par les Bisons

27 : Remise des maillots par les sponsors au Anciens du Foot



MARS

1 : Quine de la FNACA à la Halle

3 : Anniversaire : 100 ans de Mme Reine CHOURRY (2^{ème} photo ci-contre)

7 : Quine organisé par l'Amicale de Sireuil

20 : Remise de médaille d'argent pour ses 20 ans de travail à la Mairie à Claudine CONSTANT (3^{ème} photo ci-contre)

21 : Nettoyage des berges de la Vézère suivi d'un casse-croûte – merci aux participants – (4^{ème} photo ci-contre)

21 : Carnaval organisé par l'Amicale Laïque des Eyzies avec le traditionnel char des Croquants de 18 Tayac



AVRIL

3 : Pose de la 1^{ère} pierre au Pôle International de Préhistoire en présence des autorités nationale, régionale, départementale et locale. (1^{ère} photo ci-contre)

4 : Beaucoup de petits participants au ramassage des œufs de Pâques à Tayac, organisé par les Croquants de Tayac

4 : Bal du Printemps organisé par le Comité de Jumelage à la Halle

11-12 : Passage de la Grappe de Cyrano

14 au 24 : Exposition de peintures par l'Association Arabesque à la Halle (2^{ème} photo ci-contre)

MAI

2 : Réception d'une délégation du Maroc par le Maire accompagné par le Conseil Général de la Dordogne et le PIP

7 : Spectacle offert par la Commune « Les Caprices Vénitiens » à la Halle, une centaine de personnes étaient présentes. Bravo aux enfants de l'Ecole !



8 : Cérémonies aux Monument aux Morts

16 : Remise de médailles à M. Dupinet et Mme Balland au cours de l'Assemblée Départementale de la société d'encouragement, du dévouement et du Bénévolat de la Dordogne qui s'est déroulée sur la journée aux Eyzies à la Halle (3^{ème} photo ci-contre)

17 : « Foire aux plantes » organisée par le Cycle 2 et 3 de l'école

24-26 : Exposition de l'Association Mains Occupées à Sireuil

25/04 et 16/05 : Nocturne des Bisons au stade de Football, beaucoup de monde et une très bonne ambiance

JUIN

12 : Inauguration de l'EHPAD(maison de retraite) à Castels

12 : Inauguration des rues du Moyen Age, du Moulin Haut et Bas suivi d'un pot dans le parc (4^{ème} photo ci-contre)

13 : Concours de pétanque organisé par l'amicale de Sireuil

21 : Concours départemental de pétanque organisé par la Boule de Cro-Magnon

23 : Marche nordique des seniors organisée en partenariat par le Conseil général, Mairie et PIP – une centaine de courageux ont participé à cette marche

27 : Feu de la St Jean à Tayac



Actualités du Pôle International de la Préhistoire

Le Pôle International de la Préhistoire prend forme



Image PIP, 03 avril 2009

Pour les Eyzies et toute la Vallée de la Vézère, la pose de la première pierre du centre d'accueil du Pôle International de la Préhistoire est l'événement de 2009.

A terme, le Pôle International de la Préhistoire, réunira le centre d'accueil des Eyzies en cours de construction, un centre scientifique et de recherche au château de Campagne et ce que l'on appelle Lascaux III, à Montignac : une « sanctuarisation » de la colline de Lascaux, ouverte aux visiteurs mais fermée aux véhicules à moteur, avec la création d'un centre d'interprétation de l'art pariétal qui présentera au public un fac-similé complet de la grotte de Lascaux.

Voilà pour la partie infrastructures, car le PIP est déjà, et continuera d'être, un animateur et coordonnateur du tourisme de patrimoine pour toute la Vallée de la Vézère: vulgarisation des connaissances, expositions, formation et information des professionnels du tourisme, sentiers de la préhistoire reliant les sites, etc.

Dès son ouverture (2010), le centre d'accueil des Eyzies va apporter au public une vision claire d'un patrimoine prestigieux (quinze sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco) mais dont la force et la cohérence nous échappent souvent.

Les informations et animations proposées par le centre d'accueil des Eyzies auront très vite des incidences sur la fréquentation des sites de la Vallée.

Dès maintenant, avec l'avancée de la construction, les Périgourdins prennent la mesure d'un projet entrepris conjointement depuis plusieurs années par le Département, la Région et l'Etat : « *Le Pôle international de la Préhistoire, souligne le Président Cazeau, sera le grand projet du Périgord, une belle œuvre humaine qui donnera à ce territoire le rayonnement qu'il mérite.* »

Le Pôle International de la Préhistoire aux Eyzies-de-Tayac-Sireuil: un centre pour découvrir la préhistoire et les sites de la Vallée de la Vézère

Ce centre, dont l'ouverture est programmée pour le printemps 2010, remplira plusieurs fonctions à destination du grand public : l'accueil et l'information touristique sur le thème de la préhistoire, la pédagogie et l'initiation à l'archéologie pour les scolaires, la lecture, l'étude par le livre et les nouvelles technologies, l'organisation d'événements et manifestations culturelles et scientifiques.

Le site

Le site d'implantation du centre d'accueil de la Préhistoire s'étend, dans le bourg des Eyzies, de la rue du Moulin (axe d'entrée historique dans le village) jusqu'au-delà de la RD 47 Périgueux-Sarlac. Il est traversé par la Beune, affluent de la Vézère (classé Natura 2000) qui a été canalisé sous forme de bief à cet endroit pour les besoins d'un ancien moulin. Le site d'implantation de l'équipement couvre 16 000 m²; il comprend les parkings, un terrain paysager permettant l'accès au centre par une passerelle, et le bâtiment proprement dit.

Le site a fait l'objet d'un diagnostic archéologique en mai et juin 2007 par le Service Départemental de l'Archéologie qui a mis en évidence les vestiges bâtis d'un moulin à eau dont la première mention dans les documents d'archives date de 1661. L'étude historique du « Moulin Haut » réalisée dans le cadre du diagnostic a permis de retracer dans ses grandes lignes l'histoire de ce moulin qui a occupé une place importante au cours des siècles dans l'activité économique de la commune.

Pour permettre la construction du centre de la Préhistoire, le Conseil Général de la Dordogne s'est porté acquéreur en 2003 auprès de la commune des Eyzies-de-Tayac, de la propriété dite « Moulin Dufour ». La parcelle était occupée par une minoterie composée d'un ancien moulin, de bâtiments industriels et de bureaux, désaffectés depuis plusieurs années, qui ont été démolis en 2007 pour libérer le terrain.

Le projet architectural

Le bâtiment est conçu par l'architecte Raphaël Voinchet (Cabinet W.Architectures de Toulouse). C'est un bâtiment vivant et novateur, tout en lumière et en transparence, il épouse le mouvement de l'eau et semble s'inscrire dans la falaise, posant ses deux niveaux discrets au pied de l'imposant cadre naturel. Il est respectueux de l'environnement, ne bouscule pas le site mais l'habite simplement. Les deux niveaux du bâtiment représentent une surface totale de 3000 m².



Image PIP, 23 juin 2009

MUSÉE NATIONAL DE PRÉHISTOIRE

Informations et réservations

Visites-conférences et ateliers Musée national de Préhistoire

Tarifs : aperçu général des collections

I Plein tarif : 10 €
N 18 à 25 ans : 5 €
F 13 - 17 ans : 5 €
O Gratuité pour les moins de 13 ans
S Tarif préférentiel pour le public handicapé

Tarifs : atelier

P Tarif unique : 6 €
R Tarif préférentiel pour le public handicapé
A Atelier limité à 8 participants, réservation conseillée.

Attention du 01 au 11 juillet : programme allégé

Informations et réservations
Musée national de Préhistoire
 Réunion des Musées Nationaux
 Service réservations
 1, rue du Musée - 24 620 Les Eyzies de Tayac
 Tél. 05 53 06 45 65
 Fax : 05 53 06 45 67
 Courriel : reservation.prehistoire@culture.gouv.fr
 www.musee-prehistoire-eyzies.fr

Préhistoire en famille aux Eyzies-de-Tayac (Dordogne)

**Programme
du 12 juillet au 30 août
2009**

Vacances scolaires

Ateliers du Patrimoine

Centre des Monuments nationaux

Tarifs*
 Adulte : 11,50 €
 Enfant (jusqu'à 17 ans inclus) : 7,50 €
 Localisation :
 La Chaumière (route de Périgueux),
 Fondation Lacorre (Centre des Eyzies, en face de la poste).

*Ajouter 1,50 € de frais de réservation par famille

Visites-conférences : gisements Centre des Monuments nationaux

Tarifs*
 Plein tarif : 7,50 € par gisement
 Tarif réduit de 18 à 25 ans : 6,50 € par gisement
 Gratuité pour les moins de 18 ans
 Tarif préférentiel pour le public handicapé :
 4€ par gisement
 *Ajouter 1,50 € de frais de réservation par famille

Informations et réservations

Centre des Monuments nationaux Sites préhistoriques de la vallée de la Vézère

Grotte de Font-de-Gaume
 4, avenue des Grottes
 Tél. 05 53 06 86 00
 Fax : 05 53 35 26 18
 Courriel : fontdegaume@monuments-nationaux.fr
 www.monuments-nationaux.fr

Musée national de Préhistoire

Sites préhistoriques de la vallée de la Vézère

Centre des Monuments nationaux



visiteurs à mobilité réduite
avec aide



visiteurs déficients auditifs



visiteurs déficients
visuels



visiteurs handicapés,
déficients et malades mentaux

Impression M.C.D. Impression - Dailly



MUSÉE NATIONAL DE PRÉHISTOIRE



CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

MUSÉE NATIONAL DE PRÉHISTOIRE

Visites - conférences tous publics

Réservation conseillée

Découverte des collections permanentes :

Durée : 1h30

Départs en français tous les jours :

11h et 16h les lundis et mercredis
 11h, 14h et 16h les mardis, jeudis, vendredis et dimanches.
 14h les samedis

Des conférenciers agrégés retracent la vie quotidienne des hommes du Paléolithique à l'aide de vestiges issus des gisements majeurs de Dordogne.



Guided tour in the permanent exhibition :

Duration : 1h30

2.15 pm every Monday, Wednesday and Friday

The daily life of Paleolithic people is presented based on the exceptional collections of the museum.

Atelier pratique de l'exposition temporaire « Sahara, il y a 7 000 ans, des lacs, des rivières et des hommes » :

« La petite fabrique à bijoux »

Durée : 1h00

Les participants, enfants et adultes, sont invités à fabriquer des bijoux, des figurines à partir de matières premières parfois exotiques (coquilles d'œufs d'autruches etc) en employant des techniques semblables à celles du Néolithique saharien.

14h45 et 16h les lundis et jeudis
 11h les vendredis (sauf le 17 juillet)



CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX - SITES PRÉHISTORIQUES DE LA VALLÉE DE LA VÈZÈRE

Visites-conférences sur les gisements préhistoriques

Tous les mardis et vendredis

10h - Laugerie - Haute ...

Un des plus vastes abris sous roche d'Europe occupé par les Homo sapiens.

Rendez-vous à 10h à l'accueil de Font de Gaume

Durée : 1h00

... et 11h30 l'abri du poisson



Une des plus anciennes sculptures de poisson connue à ce jour.

Rendez-vous à 11h30 devant la maison « La Chaumière »

Durée : 1h00

Tous les mardis



14h30 - La Micoque...

Un des sites les plus anciens de la région.

Rendez-vous à 14h30 à l'accueil de Font de Gaume

Durée : 1h00

... et 16h la Ferrassie

Site célèbre pour ses sépultures néandertaliennes et pour ses manifestations artistiques parmi les plus anciennes.

Rendez-vous à 16h devant le site de Laugerie-Haute

Durée : 1h00



Tous les jeudis

10h - Le Moustier

Site éponyme de l'industrie moustérienne.

Rendez-vous à 10h00 à l'accueil de Font de Gaume

Durée : 1h00

Ateliers du Patrimoine

- Ateliers pédagogiques destinés à tout public,
- Présence impérative d'un adulte pour les moins de 8 ans,
- Réservation obligatoire auprès de la billetterie de Font de Gaume au 05 53 06 86 06

Initiation à la sculpture pariétale

Utiliser les techniques de sculpture préhistorique pariétale avec les mêmes outils qu'au Paléolithique.



Tous les lundis à 14h30 (sauf le 13 juillet)

Rendez-vous à l'abri du Cap-Blanc

Durée : 2h00

à partir de 10 ans

Initiation à la fouille archéologique

Cet atelier sensibilise aux différentes méthodes de terrain et à la préservation du Patrimoine.

Tous les mercredis à 10h00
 Rendez-vous à la Fondation Lacorre (en face de la poste)

Durée : 2h00

Initiation à l'art mobilier

Fabriquer des objets d'art mobilier et des éléments de parure avec les matériaux, les outils et les techniques utilisés au Paléolithique.



Tous les mercredis à 14h30

Rendez-vous à La Chaumière

Durée : 2h00



CAP SIREUIL VILLAGE

La Ligue de l'enseignement loue maintenant les locaux de la mairie (ex-CPIE) depuis maintenant 5 ans. De par son réseau et par la communication faite à l'Office de Tourisme, elle accueille dans le magnifique bourg de Sireuil des classes de découvertes qui viennent de toute la France (Alsace, Pas de Calais, Gironde, Gard, ...) pour découvrir les merveilleux sites de notre Périgord Noir ; mais aussi des groupes adultes, des groupes d'enfants, des groupes sportifs... L'accueil de ces protagonistes s'améliore d'année en année grâce au bon partenariat qui s'est créé entre notre association et la mairie, qui a effectué des travaux afin que nos hôtes se sentent bien dans ces locaux.

Mais surtout, depuis 2005, le centre a ouvert un accueil de loisirs qui reçoit les enfants de 3 à 12 ans de la commune et des environs pendant les vacances scolaires. La fréquentation des enfants augmente d'ailleurs chaque année depuis son ouverture. C'est un service à la fois utile et pédagogique qui accueille les enfants à la journée pendant les semaines des vacances scolaires :

- Nous essayons de réaliser des projets afin que les enfants passent de bonnes vacances même s'ils restent dans leur petite ville en favorisant l'autonomie,
- Ces projets « émergent » en général de leurs envies, de leurs avis et surtout de leurs besoins en passant par des mini-réunions d'enfants,
- Nous mettons cela en œuvre en variant les activités (manuelles, sportives, d'expression, grands jeux...), en sortant du centre (visites, sorties piscine...)



Si vous ne connaissez pas encore les différentes activités de CAP SIREUIL, ou encore, si vous avez connu l'ex-CPIE et que vous avez envie de voir ce qu'il est devenu, n'hésitez pas à contacter Stéphanie MALLET au 05.53.29.47.97.

De même si vous avez envie d'inscrire vos enfants à l'accueil de loisirs, prévenez-nous assez tôt, car nos places sont limitées par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Santé.

La Directrice de CAP SIREUIL VILLAGE,
Stéphanie MALLET



Effort financier pour la voirie intercommunale

Le budget de l'année 2009 est fortement marqué par un effort conséquent pour le traitement de la voirie intercommunale.

Le conseil communautaire a décidé d'affecter près de 320 000 € sur la section investissement et 88 000 € sur la section de fonctionnement, soit une somme totale de 408 000 €.

Dès son élection, le Président, Philippe LAGARDE, a souhaité que soit établi un recensement des travaux à réaliser en urgence sur l'ensemble des communes.

Grâce à l'effort financier de cette année, ce programme de travaux d'urgence aura pu être réalisé sur 3 années, il devrait être achevé en 2010.

Cette année les communes suivantes bénéficient de ce programme : Le Bugue, Saint Cirq, Savignac de Miremont, Mauzens et Miremont, Manaurie, Saint Chamassy, Journiac, Tursac et Les Eyzies de Tayac Sireuil.

Sur votre commune deux voies bénéficient du programme 2009 : la route de Crabillac reliant la D47 à la D706 et la route de Cros noir reliant la D 48 à la Cipièrè.

Valorisation des ruelles

Après 3 années de travaux, le programme de valorisation des ruelles des Eyzies de Tayac est à présent achevé.

La Communauté de Communes, Maître d'ouvrage pour l'aménagement de la Rue du Moulin, la Rue du Moulin Bas et la ruelle face au Musée National de Préhistoire, a investi ici 475 000 € HT. Ces travaux ont été co-financés par l'Etat, le Conseil Général de la Dordogne et la Région Aquitaine à hauteur de 60 %.



1^{ier} Forum des Associations Culturelles et de Loisirs Terre de Cro-Magnon

Partie du constat que de nombreuses associations culturelles, dans des domaines très variés, agissent sur le territoire intercommunal, que les associations ne sont pas toujours connues hors des limites communales et qu'il n'existe à ce jour aucun lieu de rencontre et de promotion des activités culturelles à l'échelle intercommunale, la commission culture a décidé d'organiser un FORUM des associations culturelles et de Loisirs.

Dimanche 04 Octobre 2009 Salle Eugène Le Roy au Bugue.

Une journée pour permettre aux associations de présenter leurs activités, de se rencontrer, d'échanger. Cette manifestation se veut une vitrine vivante du tissu associatif de la Communauté de Communes qui permette de promouvoir les activités existantes ainsi que l'engagement bénévole.

Venir au forum, ce sera choisir une activité pour son enfant, pour soi-même ...

Venir au forum, ce sera aussi pouvoir rencontrer des équipes, s'informer sur des projets, avoir l'occasion de s'investir, de participer.

Le visiteur pourra aller à la rencontre des responsables associatifs sur leurs stands, trouver toute l'information nécessaire et profiter de l'animation créée par les démonstrations des différents intervenants locaux.

Pour plus d'information tél. 05.53.45.43.91.

Cette journée, conviviale et festive sera un moment de rencontre pour les habitants des 14 communes de Terre de Cro-Magnon.

anim'ados anim'ados anim'ados

Pour la 6^{ième} année la Communauté de Communes met en place un programme d'activités destinées aux adolescents. Ces journées sont encadrées par Thierry Rouchy, agent de la ville du Bugue mis à disposition de l'intercommunalité. Ce programme s'adresse aux jeunes de 13 à 17 ans de la Communauté de communes Terre de Cro-Magnon.

Programme Juillet 2009

Jeudi 16 : **Journée nature** (Tir à l'arc dans la forêt de Campagne et rando VVT)

Mardi 21 : **Journée sportive** (Course d'orientation en forêt de Campagne et concours de pétanque)

Jeudi 23 : **Journée Paintball**

Lundi 27 : **Sortie aux Etangs du Bos**

Jeudi 30 : **Journée sport et détente** (escalade, natation)

Programme Août 2009

Mardi 4 : **Animation sportive** (Course d'orientation en forêt de Campagne et rando VTT)

Jeudi 6 : **Descente de la Dordogne en canoë** (encadrée par un BE)

Mercredi 12 : **Journée rencontre ados-seniors** (Escalade et concours de pétanque à la maison de retraite).

Lundi 17 : **Journée pêche anim'ados**

Jeudi 20 : **Journée sport détente** (Tir à l'arc, anim bike un run, piscine)

Le programme complet est disponible sur le site www.cdc-terredecromagnon.fr
Inscriptions : Communauté de Communes Terre de Cro-Magnon au 05.53.45.43.91

Journée sportive pour les enfants des Eyzies de Tayac-Sireuil



Le vendredi 12 juin 2009, les enfants du cycle 3 de l'école des Eyzies de Tayac Sireuil ont pu participer à une journée sportive de pleine nature co-organisée par la ville du Bugue et le service des sports du Conseil Général. La Communauté de Communes Terre de Cro-Magnon a invité toutes ses écoles à participer et a financé les transports.

Une journée réussie où les enfants de Terre de Cro-Magnon ont pu faire connaissance.

S.P.A.N.C.

Dernière ligne droite pour le diagnostic des installations d'assainissement

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif rappelle aux administrés que, dans le cadre du diagnostic des installations existantes, toutes les habitations doivent être contrôlées.

Cette phase de diagnostic s'achève à la fin 2009.

Les personnes dont l'habitation n'aurait pas encore été contrôlée sont invitées à prendre rendez-vous avec les techniciens du SPANC.

Tél. 05.53.35.05.43

spanc-terredecromagnon@wanadoo.fr

L'Office de Tourisme Terre de Cro-Magnon au service de la population locale

Si l'office de tourisme accueille principalement des touristes, il rend aussi de nombreux services à la population locale. Depuis le début du mois de janvier, environ 10% de la fréquentation est constituée d'habitants du territoire : programmes de cinéma, photocopies, envoi de fax, accès à Internet, tous ces services sont utilisés par les habitants du territoire intercommunal.

Afin d'améliorer les services qu'il rend aux acteurs locaux du tourisme, 3 nouvelles actions emblématiques ont été mises en œuvre depuis le début de l'année :

- Une grande réunion d'informations ;
- Un week-end « Portes ouvertes » des sites touristiques ;
- Un livret d'accueil pour les propriétaires de gîtes et de meublés.

1^{ère} Réunion des partenaires : 27 mars 2009

L'office de tourisme Terre de Cro-Magnon, issu de la fusion en 2007, des offices de tourisme du Bugue, des Eyzies et de Rouffignac a tenu, le 27 mars 2009, sa première « Réunion des Partenaires ».

Plus de 140 acteurs : propriétaires de meublés, de chambres d'hôtes, de campings, de sites touristiques, de gestionnaires d'activités de loisirs et d'élus du territoire, se sont réunis au Bugue.

Après les mots de bienvenue de M. Gérard Labrousse, Président de l'Office de Tourisme, de M. Philippe Lagarde, Président de la Communauté de communes et de M. Jean-Fred Droin, Président du Comité Départemental de Tourisme, un premier bilan des actions de l'office de tourisme a été dressé.

L'animateur du Pays Touristique a fait la présentation du plan de communication 2009 du Pays d'accueil Touristique du Périgord Noir et la Directrice adjointe du Comité Départemental de Tourisme a présenté les différentes démarches de classement et de labellisation proposées aux propriétaires de meublés de tourisme.

Un buffet campagnard offert par l'office de tourisme et ses partenaires a conclu cette réunion par un agréable moment de convivialité.

Le week-end Portes-Ouvertes des 4 et 5 avril 2009

Dans le cadre d'un projet de promotion des sites culturels et de loisirs, l'office de tourisme et les sites ont invité les acteurs du tourisme local à visiter ou re-visiter les sites du territoire.

L'objectif de cette action est de permettre à tous les acteurs du tourisme de devenir de meilleurs ambassadeurs du territoire.

18 sites ont donc ouvert gratuitement leurs portes aux professionnels du tourisme pendant ce premier week-end d'avril. Le bilan est très positif. Plus de 350 entrées adultes et 120 entrées enfants ont été offertes.

Il s'agissait à 71% de premières visites ou de nouvelles visites plus de 5 ans après la précédente.

Cette action appelle à une suite qui sera définie en concertation avec les propriétaires des sites touristiques du territoire.

Il est à noter qu'une action de promotion a été montée avec France Bleu Périgord autour de cette opération. Elle a permis à tous les périgourdins, de se remémorer, une semaine avant les vacances de printemps, que de nombreux sites étaient ouverts à la visite de notre territoire.



Réunion des
partenaires du
27 mars 2009

Le Livret d'accueil

Ce nouveau document a pour vocation d'être trouvé dans les gîtes, meublés et chambres d'hôtes du territoire. Pour les propriétaires de ces établissements, ce guide donne les coordonnées, mises à jour, des différents services publics et médicaux du territoire.

Pour les visiteurs, il fait la présentation des 14 communes de la Communauté de communes Terre de Cro-Magnon. Il apporte un aperçu des richesses que l'on peut découvrir dans notre région : patrimoine, sites, activités de loisirs, gastronomie sont présentés avec l'appui de nombreuses photos d'illustration. De petits articles donnent des anecdotes sur le patrimoine et les traditions locales. Enfin, ils seront informés que l'office de tourisme est à leur service durant leur séjour.

Tous les propriétaires de gîtes, de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes du territoire sont invités à venir retirer gratuitement des « Livrets d'Accueil » dans les trois points d'accueil de l'office de tourisme : au Bugue et aux Eyzies (7j/7) et à Rouffignac (vendredi, samedi et dimanche).



ASSOCIATION LITHOS

Coordonnées : Les Combarelles, BP 5, 24620, Les Eyzies-de-Tayac

Tel. : 06 78 90 82 11 - Tel/fax : 05 53 59 62 26

e.mail : centre-daccueil.lithos@wanadoo.fr – Web : <http://lithos-perigord.org>

1979-2009 ! trentième anniversaire de notre association.

Fondée sur les bords de la Dordogne, à Baneuil, près de Lalinde, Lithos a maintenant son siège aux Eyzies-de-Tayac.

Les buts : *l'Education populaire dans les domaines archéologique, minéralogique, paléontologique, préhistorique, historique, l'étude du milieu et de l'environnement.*

Les moyens : *mémoires, conférences, cours, musées, expositions, publications, audio-visuel, travail sur le terrain, spéléologie.*

Cette -déjà- longue existence a bien été remplie. De l'hôtel Plamon à Sarlat en passant par Belvés, Domme, Siorac, Baneuil jusqu'à Deintze, en Belgique, Lithos a œuvré pour présenter au public de nombreuses collections.

Parmi ses activités principales : la gestion de centres d'accueil pour les séjours scolaires à dominante préhistoire, archéologie et Histoire (jusqu'à 17 000 journées enfants par an).

Le site Web de l'Association est un outil de premier ordre, nous atteignons les 200 000 visiteurs en trois ans : petites nouvelles, liens avec les Musées, les Expositions et les Conférences, l'Anthropologie, la Paléontologie, le Néolithique et l'Art rupestre, l'Orient et l'Égypte...

L'abonnement à notre lettre d'infos est gratuit, il suffit de nous la demander par e-mail ; vous pouvez aussi vous inscrire directement sur notre site.

Autres temps forts : L'Assemblée Générale qui réunit tous les ans et pendant quatre jours les membres et amis de Lithos, les visites de sites, conférences pendant lesquels convivialité et bonne humeur sont au rendez-vous. Depuis plusieurs années, des communications sont programmées à l'auditorium du Musée National de la Préhistoire.

Les voyages...nous organisons des séjours culturels en France et à l'étranger (Espagne, Portugal, Égypte, Maroc, Chypre, Irlande...) et pour l'année qui vient ce sera la Tunisie, le Portugal et le Morbihan.

Les rapports amicaux tissés au fil des années avec les collègues responsables de sites, tant en France qu'à l'étranger, nous permettent des visites d'une qualité exceptionnelle.

Ces liens se sont renforcés quand nous avons créé, avec nos amis des grottes de Cantabrie, » le congrès international des guides et personnels des grottes ornées ». Le XV^{ème} a eu lieu cette année en Andalousie, le prochain est prévu en Février à Foz-Côa au Portugal.

Lithos, c'est aussi un puissant élément fédérateur de nombreuses associations de Préhistoire qui ont d' étroits contacts avec nous.

Si nos buts et nos activités vous intéressent, Lithos est ouverte à tous, sans aucune idée de concurrence avec qui que ce soit ; la culture, l'amitié et le partage des connaissances sont les facteurs que nous proposons et qui ont guidés pendant ces trente années l'association vers ce grand but qu'est la culture pour tous.

Le Président : Pascal RAUX



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE DES PROPRIETAIRES DES EYZIES DE TAYAC - SIREUIL

Amis propriétaires et résidents de la commune des Eyzies de Tayac-Sireuil.

C'est avec une grande satisfaction que la saison cynégétique 2008/2009 s'est déroulée de la plus belle des façons : la convivialité.

En effet, comme en témoigne la photo ci-dessus, la saison ne pouvait pas mieux commencer. La chasse dite « à l'approche ou à l'affût » des chevreuils mâles fut honorée avec ce superbe brocard qui ne comptait pas moins de 9 pointes à son trophée. Les puristes reconnaîtront bien là un spécimen hors du commun. Sa cotation n'est pas encore déterminée car elle relève d'une notation nationale. C'est donc un bilan plus que positif au vue des 5 autres trophées réalisés au long de l'été dernier.

Afin de contribuer, non sans émotions, au week-end consacré au « **TELETHON 2008** », l'ensemble des chasseurs a eu la joie d'offrir un daguet (jeune cerf), qui aura pu, de par sa vente, permettre de récolter quelques fonds pour cette noble cause.

Restant toujours dans l'optique d'une réimplantation du petit gibier sur notre belle commune, cette année fut ponctuée par de nombreux lâchés. En effet, l'augmentation des lâchés de faisans et de perdrix rouges, la réintroduction de faisans vénérés et l'implantation de lapins de garennes par Mr ROUVES Denis commencent à porter leurs fruits. Les efforts fournis par ce dernier, viendront très prochainement, se consolider par le soutien de notre fédération à nous fournir d'avantage de lapins de garennes. En ce qui concerne les nouveaux nés faisandeaux, ils n'attendent plus que leurs gilets de sauvetages pour quitter la base de canoës de Mr Francis BEUSSE et enfin prendre leur envol.

Au vue de l'importance du plan de chasse grand gibier qui nous a été attribué par la fédération départementale des chasseurs (24) pour la saison 2009/2010, la réalisation de ce dernier s'annonce plus rigoureuse que jamais mais reste néanmoins réalisable.

Encore merci aux nombreux convives qui ont répondu présent cette année encore au repas de chasse du 14 février dernier, qui il est vrai, c'est déroulé dans la joie et la bonne humeur autour de succulents plats préparés par notre chef Jacky DELMONT.

Vie associative été 2009 : c'est courant juin qu'aura lieu l'Assemblée Générale de notre association. La société vous donne également rendez-vous le 14 juillet pour célébrer les festivités nationales sur les berges de la Vézère qui ont subi cette année un « petit relooking »

Tous les adhérents de l'association de chasse et moi-même tiennent à remercier sincèrement les propriétaires ayant eu l'amabilité de nous faire part de leur droit de chasse afin d'améliorer ensemble la gestion cynégétique de notre territoire.

Le Président,

Jean-François CHROBAK



COMITE DE JUMELAGE LES EYZIES / PUENTE VIESGO

"Habitants de la Vallée de l'homme, Pays de Cro-magnon , que vous soyez adhérents ou non à notre association, vous êtes tous invités aux prochaines manifestations du comité de jumelage des Eyzies et de Puente Viesgo :

- Le 14 AOUT à la fête de la Vézère que nous organiserons comme d'habitude avec les "Anciens Bisons"

- Du 2 au 5 Octobre à notre voyage à Puente-Viesgo. Départ le vendredi retour le lundi suivant. Prix du séjour : 90 € par personne entrées des visites et repas compris, **HEBERGEMENT CHEZ L'HABITANT**. (Possibilité de loger à l'hôtel moyennant un supplément).

49 places sont disponibles dans le bus.

Vous souhaitez vivre des instants inoubliables en compagnie de nos amis espagnols, visiter la Cantabrie, alors dès maintenant réservez ces dates et inscrivez-vous auprès de :

Sylvie MALURET : 06 87 19 23 18

Gérard BAUCHET : 06 82 85 95 28

Jacques ARNAL : 06 81 32 45 10



- Les 21 et 22 Novembre aux "boutiques de Noël" dans notre halle paysanne .Vous y dégusterez et pourrez vous approvisionner en produits typiques de Cantabrie mais aussi de notre terroir .Tout particulièrement nous fêterons nos 15 ans de jumelage réussi avec Puente-Viesgo et pour cela les deux comités organiseront des manifestations dignes de cet anniversaire.

Viva Les Eyzies , Viva Puente-Viesgo !

Jacques ARNAL



AMICALE DES EYZIES

Carnaval 2009

En cette belle journée du 21 mars, c'est avec grand plaisir que nous avons accueillis petits et grands pour notre Carnaval.



Avec la participation des Croquants pour la confection de leur traditionnel char qui comme chaque année fait preuve d'originalité.



Le défilé fût très bien animé par des pluies de confettis et de serpentins pour la plus grande joie des enfants.

Notre ami « Pétassou » a été confectionné par les enfants de l'école.

Il échappé au bûcher vu le nombre d'incendies dans les communes alentours et nous sommes donc restés vigilants.

Mais nous avons quand même fini la soirée tard dans la nuit, avec une soirée paëlla et un bal costumé qui a rencontré un très grand succès.

Les membres de l'Amicale remercient toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de cette journée.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et vous donnons rendez-vous en septembre pour la reprise des activités.



CLUB DU TEMPS LIBRE

Activités 1^{er} semestre

Se souhaiter la bonne année et la galette des rois telle fut notre première manifestation, après-midi de détente appréciée par la quarantaine de participants.

Nous nous retrouvons 90 pour l'assemblée générale ordinaire du 11 janvier suivie du repas et des animations habituelles.



LES CROQUANTS DE TAYAC

Le 3 février nous organisons une petite soirée à la salle des associations avec « petit souper » suivi de belote et jeux divers.

Le 17 février réunion des clubs d'ânés ruraux de la région à la halle pour célébrer la « St-Valentin » et noces d'or parmi lesquels les époux Blanc de chez nous.

Quant à notre choucroute du 8 mars elle fut autant appréciée que les années précédentes.

Nous faisons toujours nos marches 2 fois par mois (8 km environ dans nos chemins et sentiers) mais comme les années passent les jambes suivent moins bien ; la « jeunesse » assurant timidement mais sûrement la relève. Bien entendu il y en a une qui se termine au restaurant et une autre par un pique-nique.

Sorties, Spectacles, Voyages

La fin de l'année 2008 s'était terminée par la découverte de la nouvelle salle du Palio à Boulazac pour la représentation de l'humoriste Nicolas Canteloup, soirée particulièrement agréable.

En mars, plein car également pour une journée au cabaret de l'Ange bleu à Gauriaguet en Gironde.

Début juin sortie sur Albi avec sa très belle cathédrale le musée Toulouse-Lautrec et ses villages environnants.

Dernier déplacement du semestre : 3 jours au Puy du Fou en Vendée avec son grand parc d'attractions et la nouvelle cinéscénie.

Le grand voyage de l'année aura lieu sur 8 jours en septembre : le Portugal via l'Espagne sera la destination choisie.



Une partie du club du temps libre devant la cathédrale d'Albi

PREVISIONS

Nous projetons une croisière sur la Méditerranée pour l'année 2010 (vraisemblablement à l'automne) avec escales journalières dans divers pays (Espagne, Baléares, Italie, Sicile, Tunisie, Malte, Grèce entre autres), demande formulée par plusieurs adhérents et ouverte à tous. N'hésitez pas à demander des renseignements.

En vous souhaitant un bel été, de belles vacances, nous vous attendons nombreux à la reprise de nos activités à l'automne.

Une histoire de Croquants

Par une belle après-midi de mars, le vallon de Tayac a été traversé par une immense volaille toute emplumée (comme toute volaille qui se respecte d'ailleurs!) portant sur le dos un grand nombre de garçons et de filles habillés de costumes multicolores. La Poule se dirigea vers les Eyzies, fit halte à la Gare pour prendre des renforts de jeunes chamarrés et la voilà bel et bien dans notre ville, entravant un peu la circulation (ce qui fut accepté avec beaucoup de gentillesse par les automobilistes !) mais apportant beaucoup de bonne humeur à toutes et tous.

Il s'agissait bien sûr de la Poule que les Croquants de Tayac avaient confectionnée pour le Carnaval. A nouveau, belle participation de notre association qui souvent se prend à rêver que cela serait bien si d'autres associations prenaient part à cette animation. Ce serait un bien beau Carnaval que nous aurions aux Eyzies!

Mais je reviens à mon histoire. Quelque temps après le passage de la Poule à Tayac, un groupe d'enfants et de parents réunis pour fêter Pâques, découvrirent avec stupeur que la Poule du Carnaval avait pondu pour les petits, des oeufs en chocolat qu'elle avait ensuite discrètement cachés dans les interstices entre les pierres des vieux murs de Tayac. Les enfants s'en donnèrent à coeur joie pour chercher, découvrir et ramasser cette manne. Et les parents, me direz-vous, que faisaient-ils? Ils attendaient tout simplement que les préposées à l'omelette géante aient comme chaque année, oeuvré pour offrir la plus somptueuse des omelettes à l'aïeul.



Ici se termine l'histoire de la Poule du Carnaval qui avait laissé aux Croquants et à tous leurs amis et amies les Oeufs d'or de l'amitié, de la convivialité et de la joie de vivre à une époque où elles deviennent parfois, des denrées rares.

Vive les Croquants!

Le Bureau, Henri LACHEZE



Le Comité Intercommunal de la Fédération Nationale des Anciens Combattants des Eyzies (FNACA) à l'Ange Bleu

En ce matin du 12 février, nous étions 53 du Comité des Eyzies ainsi que quelques amis venus d'autres lieux, à prendre le car pour une journée au Paradis puisque nous allions à l'Ange Bleu.

L'Ange Bleu, c'est un cabaret situé à une trentaine de kilomètres de Bordeaux, dont la réputation s'étend dans toute la région et même dans la France entière puisqu'un reportage récent sur TF1 a permis par deux fois aux Français d'en visiter les coulisses.

Nous avons confié nos destinées aux mains expertes de Monsieur et Madame Vierge, chauffeurs habituels de nos sorties.

A peine arrivés, après un voyage sans incident, nous pénétrons dans un immense hall. Et nous ne sommes pas les seuls ! De tous côtés, des groupes rejoignent sagement la place qui leur a été réservée. Nous sommes très bien placés grâce à Monsieur et Madame Vierge qui ont obtenu auprès de la direction, ce bon emplacement pour notre groupe. L'organisation est impeccable.

Pendant que nous dégustons un excellent menu, riche et raffiné, les fanas de danse peuvent s'en donner à cœur joie, valser et tanguoter jusqu'à plus soif, sur les deux pistes prévues à cet effet. Musique ! Danses ! Chansons ! Tout pour accompagner le concert des fourchettes. La participation du public est étonnante et les serviettes virevoltent au-dessus des têtes comme des ailes d'ange !

Puis un spectacle de deux heures commence : des coulisses surgit l'essaim des danseuses (on peut changer l'orthographe de la fin de la phrase ci-dessus !).

Des tableaux endiablés se succèdent avec danses et chansons interprétées par les voix magnifiques de chanteurs qui s'avèrent être également de souples danseurs. Dans un tableau particulièrement spectaculaire, La Flibuste attaque de tous les côtés à la fois, les canons tonnent, les cris pour l'abordage retentissent : l'assistance est finalement conquise ! Puis, très grand siècle, s'avance un Chambellan haut en couleurs qui mène rondement de jeunes demoiselles dont on aperçoit la proue dénudée.

L'ambiance est surchauffée, tout le monde chante et danse jusqu'au tableau final, où avant un Grand Ecart parfait, les jolies danseuses nous offrent leurs cœurs cousus, (de fil blanc peut-être ?) sur le fond rouge de leurs pantalons, dévoilés dans une envolée de jupes et cotillons. Du grand spectacle !

Retour sans histoire ! Aux deux sens du terme car les chanteurs et conteurs habituels de nos retours de voyage, sont très discrets ce jour-là.

Quelle belle journée et que de beaux souvenirs ! Merci à tous ceux qui nous ont préparé ce petit tour au paradis.

L'Ange bleu nous a conquis. Les 53 valeureux anciens combattants des Eyzies et leurs compagnes étaient aux anges et parlaient déjà de refaire une visite. C'est vous dire !

Le Bureau, Henri LACHEZE



LES VIELLES BIELLES AGRICOLES DU PERIGORD

Encore venue la saison où les épis de blé prennent la couleur du mûrissement.

En effet, le 19 juillet, on entendra le sifflement de la machine à vapeur et la « pétarade » des moteurs reposés tout l'hiver.

Rendez-vous avec tous les spécialistes des machines ancestrales dès le mois de juillet et pour les amateurs de bruit et de poussières. Venez nous rejoindre vous serez les bienvenus.

Dans la tradition, le repas des battages, toujours aussi convivial, sera servi à partir de 20h « au Bout du monde ».

Réservation à l'Office de tourisme des Eyzies ou sur place le jour de la Fête des battages.

Pour leur deuxième saison consécutive, l'équipe des Bisons a accompli de nombreux progrès.

En jouant les premiers rôles tout au long de l'année, les Bisons ont entretenu le suspens quant au déroulement final du championnat. Ce n'est qu'à quelques journées de la fin et en faisant échapper bêtement des points que nos vaillants joueurs se retrouvent à la cinquième place finale à 1 point du 3^{ème}.

Il est également à souligner l'excellent état d'esprit du groupe sur et en dehors du terrain, décuplant ainsi une envie supplémentaire afin de progresser encore l'année prochaine.



Nous remercions tout d'abord nos partenaires et les supporters (notamment le virage central) pour leur implication et leur soutien tout au long de la saison, la Mairie pour l'achat d'un but mobile et leurs investissements financiers et logistiques.

Enfin, nous remercions notre coach pour son implication et les progrès qu'il a fait réaliser à l'ensemble de l'équipe.

Il est à noter également la présence d'une trentaine de petits bisons foulant la pelouse du stade tous les mardis soirs encadrés par nos bénévoles (pour tout renseignement, contacter l'Amicale Laïque des Eyzies).

Nous donnons rendez-vous à toutes les personnes intéressées par notre association à l'Assemblée Générale le 20 juin à 20h à CAP SIREUIL et bien entendu et surtout, à la fête au bord de la Vézère des Bisons, le 25 juillet où nous essaierons de rassembler petits et grands avec de nombreuses animations (château gonflable, Rampeau, Buvette, Grillades, feu d'artifice...).

N'oubliez pas non plus de consulter notre site internet www.les-bisons.com, régulièrement mis à jour avec de nouvelles rubriques, la dernière étant « les petits bisons ».

Footballistiquement vôtre.

« A.S. LES BISONS »

LES ANCIENS DU FOOTBALL LES EYZIES



L'hiver a donné des envies de neige à certains d'entre nous, et nous avons oublié un moment les obligations et les responsabilités liées à nos carrières de footballeurs professionnels pour nous ressourcer en Auvergne. Une belle et sympathique virée en famille à Super Besse a permis à chacun de profiter d'un week-end convivial dans un environnement idéal.

Mais le métier a repris le dessus et une soirée a été organisée fin février pour remercier les sponsors et remettre à chaque joueur (en activité réelle ou théorique) une nouvelle tenue aux couleurs des Bisons. Merci à tous ceux qui aident notre association : mairie, sponsors (Philippe Lespinasse et Didier Veyret), bénévoles, FFR, UEFA, FIFA...



Et le football a fini par frapper et nous a privé de notre gardien titulaire, qui a failli être amputé d'un pied. La pire agression pour un goal : le tacle de la motte de terre, sournois, imparable. Philippe semble s'en remettre, mais le coup a vraiment été rude pour lui. Du courage. Un bon rétablissement également à Jean-Luc, qui nous a inquiété, mais le plus dur semble passé. Nous souhaitons retrouver tout le monde en forme pour la reprise à l'automne. Une préparation foncière basée sur du footing intensif et de la musculation quotidienne est envisagée, mais rien n'est encore sûr...

Plus concrètement, nous donnons rendez-vous à toutes et tous à la traditionnelle Fête du 14 août, au bord de la Vézère aux Eyzies, pour un repas organisé par le Comité de Jumelage et notre soirée dansante, jeux de boules, rampeau, buvette, feux d'artifice... Convivialité et ambiance garanties.

Bon été 2009 à toutes et à tous.

Gilles MUHLACH

CADENCEMENT DES TER ET PROPOSITIONS DE PÉRIGORD RAIL PLUS

D'abord un petit rappel sur le principe directeur de ce mode d'exploitation ferroviaire. Il s'agit de faire passer les trains, ayant la même destination, à intervalles réguliers dans une gare donnée. Par exemple pour Les Eyzies, les TER à destination de Périgueux pourraient passer à 6h 10, 7h 10, 8h 10...et ceux allant vers Le Buisson et Agen à 6h 50, 7h 50, 8h 50, etc. L'intervalle entre deux trains pouvant être réduit à 1/2h si la fréquentation le justifie ou être de 2h en heures creuses.

La Région Aquitaine souhaite mettre en place ce système sur tout son territoire, mais deux problèmes techniques retardent la mise en application dans notre Département:

- Le pont sur la Garonne à Bordeaux qui est un passage obligé mais qui ne comporte que deux voies et n'a pas une capacité suffisante pour permettre une augmentation du nombre de trains (les travaux de doublement sont en cours).
- Réseau Ferré de France, - R.F.F. , le propriétaire des voies - qui veut instaurer le cadencement sur toutes les lignes du sud-ouest et de l'ouest de la France, y compris pour les trains grandes lignes et les TGV. Le cadencement devrait arriver en Dordogne à la fin de 2011, mais les projets sont déjà en cours et les choix de dessertes se feront dès l'année prochaine.

Périgord Rail Plus qui souhaite, en plus de la représentation des usagers, faire des propositions constructives a choisi de faire connaître les attentes des Périgourdins. Nous avons pour cela contacté toutes les communes du Département qui disposent d'une gare pour connaître les besoins de leurs habitants à l'aide d'un questionnaire que nous avons transmis aux Maires et aux Conseils municipaux. Les Eyzies a bien entendu participé à notre enquête. Nous avons regroupé les demandes par axes et présenté cette synthèse (*) aux Élus et à la presse le 26 mars dernier dans la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération Périgourdine que son président a bien voulu mettre à notre disposition pour l'occasion. Ce document est constitué de deux parties, la première comporte les généralités applicables à toutes les lignes et la seconde les propositions propres à chaque axe.

(*) Le document complet est consultable sur notre site internet perigordrailplus.org

Les principales demandes communes sont les suivantes:

► Le service doit associer, notamment aux heures de pointe (matin, midi et soir) une desserte fine incluant tous les points d'arrêts et des trains semi-directs, ne desservant que les principaux points d'arrêt avec des temps de trajet attractifs sur les distances les plus longues, ceci semble une évidence mais correspond à une forte attente.

► Les attentes sont les suivantes en temps de trajet pour les liaisons les plus rapides :

- Périgueux <—> Limoges ≈ 50 mn - Périgueux <—> Agen ≈ 2h - Périgueux <—> Le Buisson ≈ 40 mn

► Les horaires d'arrivées dans les villes terminus (Agen, Limoges, Périgueux) doivent tenir compte des délais de trajets complémentaires, les entreprises ou établissements scolaires n'étant pas forcément à proximité des gares.

(Par exemple pour un début de journée à 8h 00, une arrivée du TER est souhaitable vers 7h 20 / 7h 40 suivant la taille de l'agglomération).

► Attention à ne pas multiplier les ruptures de charges (changement de trains) car cela entraîne un allongement des temps de parcours et dégrade la qualité de l'offre indispensable pour que celle-ci soit attractive. De plus, cela entraîne des problèmes pour les personnes se déplaçant avec difficultés (PMR, personnes âgées) ou voyageurs ayant des bagages encombrants (valises, poussettes).

► Les arrivées dans les gares terminus doivent permettre des correspondances régulières et fréquentes vers les destinations plus lointaines.

Agen : vers et de Toulouse / Marseille / Perpignan et Nice.

Limoges : vers et de Paris

► L'offre en dehors des heures de pointe doit rester suffisamment attractive pour ne pas repousser les déplacements vers l'automobile. Ceci permettrait également de faciliter les accès aux nombreux sites touristiques du Département proches d'une gare et contribuerait à fluidifier les routes en été, notamment dans les agglomérations de Périgueux et de Bergerac, dans le Sarladais et dans la vallée de la Dordogne ou dans le secteur Le Bugue / Les Eyzies.

► Les départs très matinaux ne sont pas souhaitables les dimanches. Mais dans la journée, un minimum d'un train toutes les deux heures paraît nécessaire afin que l'offre reste performante notamment pour les déplacements touristiques et les correspondances vers les destinations lointaines. Cette cadence doit être étoffée en milieu de journée et surtout en fin d'après – midi (retours de fin de semaine).

► La création d'une carte d'abonnement, par exemple hebdomadaire, et destinée aux vacanciers permettrait de compléter l'attractivité de l'offre horaire pour un accès aux sites touristiques. (La carte Zzy Air est annuelle et peu connue des touristes).

Les souhaits de desserte sur la ligne Agen / Limoges qui concernent la section de ligne Périgueux /Le Buisson sont les suivants:

Attention ces horaires ne sont que des demandes et ne constituent en aucun cas les horaires officiels car ils ne tiennent pas compte des problèmes d'organisation de la circulation des TER (croisement en voie unique, planning d'utilisation du matériel roulant,.....).

SENS LE BUISSON → PÉRIGUEUX				SENS PÉRIGUEUX → LE BUISSON			
Arrivée à Périgueux	Limoges (1)	Provenance	Paris (2)	Départ de Périgueux	Agen (4)	Provenance	Paris (5)
Vers 6h 30	Oui	Le Buisson	Oui	Vers 6h 00	Oui	Périgueux	
Vers 7h 30	Oui	Le Buisson		Vers 7h 00	Oui (6)	Limoges	
Vers 8h 30	Oui	Agen	Oui	Vers 9h 00	Oui (6)	Limoges	
Vers 10h 30	Oui	Agen(3)	Oui	Vers 11h 00	Oui (6)	Limoges	Oui
Vers 12h 30	Oui	Agen(3)	Oui	Vers 13h 00	Oui (6)	Limoges	Oui
Vers 13h 30		Agen		Vers 15h 00	Oui (6)	Limoges	Oui
Vers 14h 30	Oui	Agen(3)	Oui	Vers 17h 00	Oui (6)	Limoges	Oui
Vers 16h 30	Oui	Agen(3)	Oui	Vers 18h 00		Limoges	
Vers 18h 30	Oui	Agen(3)	Oui	Vers 19h 00	Oui (6)	Limoges	Oui
Vers 19h 30		Agen		Vers 20h 00		Limoges	
Vers 20h 30	Oui	Agen(3)		Vers 22h 00		Limoges	Oui
Propositions de desserte dans les deux sens du lundi au samedi				Vers 23h 00 (le vendredi)		Limoges	Oui

(1) train continuant vers Limoges

(2) correspondance à destination de Paris

(3) correspondance en provenance de Toulouse

(4) train continuant vers Agen

(5) correspondance en provenance de Paris

(6) correspondance à destination de Toulouse

Nous avons transmis ces souhaits à R.F.F. et à la Région qui décidera en dernier ressort notamment en fonction des budgets engagés, mais nous défendrons ces propositions car tout en restant dans le cadre que l'Aquitaine s'est fixée (30% d'augmentation du nombre de TER), elles correspondent à une offre de qualité adaptée aux besoins des utilisateurs du train, tant pour les trajets quotidiens que pour les voyages plus lointains. Cela devrait même attirer de nouveaux clients ce qui est en accord avec les objectifs de développement durable.

J.F. MARTINET

Président de Périgord Rail Plus

Contact : rue F. Meulet – 24480 LE BUISSON

ou perirail@perigordrailplus.org



SOCIÉTÉ D'ETUDES ET DE RECHERCHES PRÉHISTORIQUES DES EYZIES
Siège social : Mairie des Eyzies 24620 Les Eyzies de Tayac-Sireuil .
Association de type Loi de 1901 créée en 1937 .

LES EYZIES DE TAYAC- SIREUIL (DORDOGNE)

JOURNEES DE LA PREHISTOIRE 2009 :

La S.E.R.P.E. (Société d'Etudes et de Recherches Préhistoriques des Eyzies) organise du 5 au 17 Août 2009 ses **JOURNEES DE LA PREHISTOIRE aux EYZIES .**

Journées gratuites et ouvertes à tout public :

- **5, 6, 7, 8 Août : Initiation à la Préhistoire** par M. Maufront .
Cours 9h-12h et 14h30-17h cours libres et gratuits . Pas d'inscription préalable, se présenter le 5 Août à 9h à l'**Ecole des Eyzies** .
- 5:Préliminaires et principe de fouille . La géologie appliquée à la préhistoire(les grottes et abris, le silex)
- 6:Les faciès culturels successifs . La paléontologie humaine .
- 7:Les glaciations . La faune . La flore . L'habitat . Le feu .
- 8: Matériaux utilisés par l'homme . L'art pariétal .

- **10, 11, 13 Août : Conférences et communications 9h30-12h et 14h-17h** à l'**Auditorium du Musée National de Préhistoire des Eyzies.**
- **12 Août : Sortie culturelle** d'une journée .
- **14, 15, 16, 17 Août : 2^{ème} Cycle** à l'**Ecole des Eyzies.**

Renseignements : <http://www.serpe.org>
04 92 75 21 25 et 06 76 42 95 83
et à l'office de Tourisme des Eyzies : <http://www.leseyzies.com> 05 53 06 97 05

Place Saint-Louis (1)

RAMON FOSSATI - TONI SOLÀ

& THE IGNASI TERRAZA TRIO

Ramon Fossati, tromboniste au son puissant et lyrique, explore librement le monde du jazz, sans rester prisonnier d'un style ou d'une tendance. Toni Solà, associé avec lui dans ce projet, possède un son volumineux, chaud et absolument personnel, qui s'appuie sur la force expressive et le swing, éléments indispensables de son langage extraverti. Le trio d'Ignasi Terraza, leur partenaire dans ce projet, est l'un des plus prestigieux de la scène européenne. A l'instar de leurs complicités musicales, cette rencontre cristallise d'une manière étonnante et explosive avec l'enregistrement de The Black Key, prix du meilleur enregistrement de jazz de l'année, en Catalogne.

Ramon Fossati : trombone Toni Solà : sax ténor
Ignasi Terraza : piano Dimitri Skidanov : basse
Jean-Pierre Derouard : batterie



Mardi 28 juillet Place de la Vertu

CARME CANELA

CANTA JORDI MATAS

Carme Canela : voix Jordi Matas : guitare & voix
Albert Sanz : orgue David Xirgu : batterie



Carme, admiratrice de l'Organic Trio ressent le besoin de faire quelque chose avec ces musiciens. Jordi Matas se sent attiré par la pratique du chant et la composition pour la voix. Ainsi naît le projet.

Les compositions de Matas sont une description des paysages les plus intimes jusqu'aux choses les plus quotidiennes. Toujours depuis la vision moderne et exquise d'un musicien encore méconnu sous cette nouvelle facette de compositeur et de parolier. Des thèmes sur un air simple mais pleins d'originalité, de fraîcheur y de bon goût.

Mardi 18 août Place Saint-Silain

MANEL CAMP JAZZ QUARTET "TORNASSOL"

Manel Camp : piano
Horacio Fumero : contrebasse
Matthew Simon : trompette
Luis Ribalta : batterie



Quatre musiciens exceptionnels qui ont suivi des voies musicales variées dans des parcours artistiques longs et féconds, ont quitté leurs voies personnelles respectives et se sont réunis pour donner la vie à un projet instrumental original.

Pianiste, le compositeur et pédagogue, Manel Camp est à la tête du département de Musique de Jazz et Musique Moderne de l'ESMUC, la plus grande école de Musique de Catalogne. Il enseigne aussi l'improvisation musicale au Conservatoire de Musique des Îles Baléares. Il a publié plus de 30 disques et a composé de très nombreux thèmes.



Vendredi 17 juillet Place Saint-Silain

GORKA BENÍTEZ "BILBAO"

Gorka Benítez : sax ténor
Albert Bover : piano
Masa Kamaguchi : contrebasse
David Xirgu : batterie

Natif de Bilbao, le saxophoniste Gorka Benítez a voulu créer un répertoire personnel inspiré par la cité qui l'a vu grandir. A cette occasion, il nous offre une solide session de postbop structuré sur des compositions intelligentes intimes, sonores, mélancoliques et déploie une formidable variété de couleurs improvisées avec la complicité d'une bande d'amis.



Sur les places de Périgueux

Du 7 juillet au 25 août
18h 30 : apéro jazz
21 h concert gratuit

Mardi 21 juillet Place du Thé

JORDI BERNI TRIO + SANTI DE LA RUBIA "AFIN"

Formé en 2003, ce groupe a obtenu le premier prix : "premier concours de groupes de jazz Sala Monjuïc 2005, puis le prix de la meilleure jeune formation concours des groupes de jazz de Grenade. Energie et force sont parmi leurs principales caractéristiques avec essentiellement des thèmes originaux et l'objectif d'explorer des territoires proche post-bop.



Jordi Berni : piano
Santi de La Rubia : sax ténor
David González : contrebasse
Xavier Hinojosa : batterie

Mardi 11 août Place de Naxos

DAVID PASTOR "NU ROOTS"

David Pastor : trompette
Josep L. Guart : claviers Toni Pagès : ba

Entouré de l'excellent batteur Toni Pagès et du poly José Luis Guart à l'orgue et au Fender Rhodes, trompettiste David Pastor développe une complicité intense avec le public. Il nous dévoile à travers ce projet ses propres racines, un ensemble de thèmes et de sa vie, à un moment donné de sa vie ont déterminé développement en tant que musicien : l'Espagne, Nouvelle Orléans, le Brésil, les musiques de film, les musicales classiques, le jazz ... Il est de ces musiciens qui réussissent à transmettre humanité à travers leur musique.



(1) Mardi 7 juillet & Mardi 25 août

LE GRAND ORDINAIRE

"La fanfare qui marche au sud"



Souvenez-vous de ces fêtes de où les gens dansaient en suiva clike ou la fanfare. Le Grand Ordinaire renoue avec cette tra musicale et ludique à travers compositions et arrangements j groove. Le terrain de prédilecti ce SDF des ensembles musica la rue, toute la rue, rien que la r



Des JB's aux Muñequitos de Matanzas, du Maloya aux Caraïbes, d'Oscar Peterson à la Santeria, voilà deux ans maintenant que le Mini Combo explore ses racines et ses envies de groover... Nos quatre compères nous ont mijoté des compositions originales pour danser et sauter des deux pieds, une Salsa pas vraiment orthodoxe, qui se ballade ou bon lui semble et qui rend visite à ses cousins et parents pas si éloignés. Une Salsa librement détournée et interprétée, atypique et funky!

Lionel Galletti : chant, congas, percussions
David Beauval : basse, percussions, chœurs
Antony Breyer : batterie, timbales, chœurs
Manuel Gablain : piano, trompette, chœurs
François Sabin : guitare, sax ténor

Le « Pont biais » des Eyzies



Une note, publiée en 1864, rédigée par M. Partiot, ingénieur des Ponts et Chaussées, a été transmise à la mairie des Eyzies par M. Henri Partiot, petit-fils de l'auteur.

Ce document vient enrichir les archives de la commune et confirme l'intérêt architectural de ce pont de chemin de fer construit sur la Vézère au centre actuel du village, à l'époque à l'écart du bourg central de Tayac.

Nous apprenons ainsi que ce « pont biais » de six arches possède un appareil établi suivant un nouveau système. Le mode de construction adopté n'avait à l'époque jamais été décrit et il inaugurerait une nouvelle ère de ce genre de constructions, principalement à cause de sa « simplicité », toute relative pour ce type d'ouvrage d'art.

La caractéristique principale, et son enjeu, est la configuration en arc de cercle de ce pont, avec une forme polygonale, et un tracé de chaque côté des piles parallèle à l'axe de la voûte voisine.

La courbure du pont est ainsi reportée sur l'épaisseur des supports. Le jeu se fait sur la largeur des piles, les voûtes étant toutes semblables et leur axe fait un angle de 45° avec un des rayons de l'arc de cercle que suit le chemin de fer.

Les parties saillantes des arcs de pierre de taille ayant été coupées, toutes les proportions sont esthétiques à l'œil.

Ce pont extrêmement innovant dans sa simplicité a créé à la fin du 19^{ème} siècle une référence pour les Ponts et Chaussées ferroviaires. On sait cependant que très peu d'ouvrages en France possèdent toutes les caractéristiques de cet ouvrage discret mais exceptionnel.

Gilles MUHLACH



Rappel sur les infractions en matière contraventionnelle pouvant être relevées en cas de non respect de la réglementation concernant l'emploi du feu :

*Extrait de l'arrêté préfectoral du 15 juin 2001 réglementant l'emploi du feu.
L'arrêté complet peut être consulté en mairie.*

Article 2 : Pendant les périodes du 15 février au 15 mai et du 15 juin au 15 octobre

➤ Il est formellement interdit à toute personne, y compris les propriétaires et leurs ayants-droit ou locataires, de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur des bois, forêts, plantations, reboisements et landes, ainsi qu'à moins de 200m de ces terrains.

L'interdiction ne s'étend pas aux foyers situés à l'intérieur des locaux d'habitation et de leurs dépendances, ni aux ateliers fixes sous réserve de l'observation des prescriptions édictées par l'autorité publique ou son délégataire.

Exceptionnellement, des autorisations pourront être accordées pour les chantiers de brûlage de souches et rémanents d'exploitation dans le cadre de la reconstitution des parcelles forestières après tempête et pour les chantiers de travaux publics. Une demande spécifique devra être adressée à M. le préfet - service départemental d'incendie et de secours (SDIS) selon le modèle joint en annexe 2.

➤ Il est interdit de procéder à l'incinération des végétaux sur pied (chaumes, broussailles, ..) à moins de 400m des bois, forêts, plantations et reboisements.

➤ Les engins utilisés pour les travaux forestiers devront être munis de dispositifs pare-étincelles et d'un extincteur d'une capacité correspondante au risque.

➤ Il est interdit de fumer dans les bois, forêts, plantations et reboisements, ainsi que d'y apporter des appareils à flamme nue.

Article 3 : Pendant les périodes du 16 mai au 14 juin et du 16 octobre au 14 février

3-1 Dispositions générales

➤ Seuls les propriétaires et leurs ayants-droit ou locataires sont autorisés, en-dehors des travaux énumérés à l'alinéa suivant, à porter ou allumer du feu à l'intérieur des bois, forêts, plantations, reboisements et landes, ainsi qu'à moins de 200m de ces terrains.

➤ Tout propriétaire ou exploitant agricole désireux de procéder à une incinération de chaumes, de rémanents ou déchets de récoltes sur une surface supérieure à 100m² ou à un brûlage de déchets de coupes ou de résidus d'exploitation forestière à l'intérieur des bois, forêts, plantations, reboisements et landes, ainsi qu'à moins de 200m de ces terrains devra en faire, par écrit et 3 jours avant la date prévue, la déclaration au maire.

Les déclarations seront établies selon le modèle joint en annexe 1.

Les feux ne pourront en aucun cas être laissés sans surveillance et le dispositif de sécurité sera maintenu jusqu'à extinction complète.

Le maire pourra, à tout moment, interdire la mise à feu ou prescrire l'arrêt de l'incinération si celle-ci présente des nuisances pour le voisinage ou des risques pour l'environnement, ou en cas de circonstances météorologiques défavorables (sécheresse prolongée, forts vents, etc..).

GENDARMERIE - NOUVEAUX HORAIRES

Au 1er juillet prochain, la gendarmerie de St CYPRIEN sera ouverte au public :

- Période du 15 juin au 15 septembre (estivale) : le mardi, mercredi et vendredi de 14H00 à 19H00 et le lundi et samedi de 08H00 à 12H00

- Période du 16 septembre au 14 juin (hivernale): le mardi, jeudi, vendredi de 14H00 à 18H00 et le samedi de 08H00 à 12H00

*Les personnes qui se présentent ou appellent la brigade de St CYPRIEN dans les créneaux horaires indiqués ci dessus seront accueillis par un gendarme de la brigade, en dehors de ces horaires (sauf exception) la personne qui appelle ou qui se présente au portail de la brigade sera accueillie téléphoniquement par un gendarme de la brigade du BUGUE. Ce dernier en, cas d'urgence, peut faire intervenir une patrouille de gendarmerie ou dans le cas contraire prendre rendez vous ou reconvoquer la personne dans les horaires d'ouverture de la brigade.

La nuit (pas de changement) entre 19h00 et 07h00 l'ensemble des appels sont déviés au centre opérationnel de la gendarmerie à PERIGUEUX.

Passeports biométriques

Depuis le 28 avril 2009, la délivrance des passeports biométriques est effective dans le département de la Dordogne. Les nouveautés par rapport au passeport actuel concernent :

- **l'ajout des images des empreintes de deux doigts dans la puce du titre.**
- **la possibilité pour l'utilisateur de faire établir et devenir lui-même retirer son passeport dans une commune de son choix équipée du dispositif de recueil des données dans le département ou hors du département, indépendamment de son lieu de résidence.**

Pour mettre en place ce nouveau passeport, 15 communes ont été retenues et ont été dotées des équipements nécessaires à la numérisation des titres. Il s'agit de : Belvès*, Bergerac, Boulazac, Coulounieix-Chamiers, Excideuil, Lalinde, Montignac*, Montpon-Ménéstérol, Nontron, Périgueux, Ribérac, Saint-Astier, Sarlat*, Terrasson* et Thiviers.

(* arrondissement de SARLAT)

Avec ce nouveau dispositif, vous pouvez toujours vous adresser à la mairie de Les Eyzies de Tayac-Sireuil pour obtenir toutes informations utiles à la constitution du dossier et l'imprimé CERFA de demande de passeport, mais vous ne pourrez faire établir votre passeport que dans une des communes équipées du nouveau système.

Par ailleurs, aucune délivrance de passeport ne pourra se faire par procuration : vous devrez être présent lors du dépôt de la demande pour la prise d'empreintes et au retrait de votre titre où il sera procédé à la vérification de vos empreintes digitales.

Tarifs :

- **89 euros pour le majeur**
 - **45 euros pour le mineur de quinze ans et plus**
 - **20 euros pour le mineur de moins de quinze ans.**
- (Ces tarifs sont minorés d'un euro si vous fournissez les photos)*

Le délai de délivrance se situe entre 4 et 10 jours.

Le rôle des mairies pas équipées du dispositif : l'information aux usagers

- les aider à constituer le dossier afin qu'ils ne soient pas obligés d'aller plusieurs fois à Sarlat ou Montignac... Il est préférable que le CERFA soit rempli sur place pour des raisons de reconnaissance d'écriture par la machine. (tous les documents sont scannés)
- leur conseiller de téléphoner avant de se rendre dans les mairies équipées, afin d'être sûr que la personne est disponible, ou s'il y a beaucoup d'attente. En effet, si certains dossiers (cas simples) peuvent être traités en 8 min, d'autres + complexes (avec jugements...) peuvent prendre 20/25 min.
- les empreintes de 8 doigts sont nécessaires à la dépose du dossier. Les 2 meilleures sont retenues par l'imprimerie nationale pour la vérification lors du retrait du passeport. Pas d'empreinte jusqu'à 6 ans.
- il existe une station mobile à la Préfecture à disposition des 4 Mairies habilitées pour les personnes ne pouvant se déplacer.
- en 2010, ce dispositif sera mis en place pour les CNI.

L'EUROPE SON PARLEMENT, SES CITOYENS

Le 7 juin dernier, 492 millions d'Européens ont eu l'occasion de choisir leurs députés dans le Parlement Européen à Strasbourg. En moyenne 40% des Européens se sont déplacés pour voter. Le taux aux Eyzies de Tayac- Sireuil était voisin de 40%.

Alors quel est le rôle et la place de ce Parlement en Europe, qu'on connaît mal.

Quelques chiffres :

- il est le plus grand Parlement transnational élu directement ;
- le Parlement européen représente 492 millions d'habitants en Europe ;
- le Parlement européen est l'unique lieu de décision et de vote pour les députés élus par les 27 états membres ;
- 736 députés y travaillent, dont 72 pour la France, qui siègent en groupes politiques *transnationaux* ;
- il existe actuellement sept groupes politiques, ceux-ci doivent rassembler au moins 20 députés et être issus de 6 états membres minimum;
- les sessions plénières du Parlement se tiennent à Strasbourg et les réunions de commissions thématiques à Bruxelles. A Bruxelles se réunissent également les groupes politiques ;
- depuis 1979 les députés des états membres sont élus directement par les Européens ; durée de mandat : 5 ans ;
- c'est l'organe légitime pour faire valoir l'opinion des citoyens dans le processus de décision en Europe.

Quelles sont les activités du Parlement européen ?

Le Parlement et le Conseil (des Ministres des états membres), sont les deux entités de l'autorité budgétaire. Ils statuent sur les propositions et textes émis par la Commission Européenne, qui siège à Bruxelles. Le Parlement élit le Président de la Commission Européenne en tenant compte des résultats des élections (de 7 juin 2009). Le Parlement, élu directement par les citoyens, exerce un contrôle politique sur les institutions européennes. Il doit approuver la nomination des membres de la Commission Européenne. Le Parlement peut aussi censurer collectivement ses nominations.

La Commission à Bruxelles a l'initiative de propositions. Le Conseil (des ministres) a le dernier mot en cas de désaccord sur les dépenses obligatoires ; le Parlement a le dernier mot sur les dépenses non obligatoires.

Aujourd'hui l'environnement européen et international est un des thèmes porteurs en Europe. Ce qui explique la forte progression des eurodéputés issus des listes écologiques dans toute l'Europe. En effet il faut savoir que le Parlement européen est l'organe le plus légitime pour faire valoir notre opinion.

L'Europe et les citoyens

Nous avons acquis depuis 1992 le statut de citoyen européen, qui est une réalité juridique. En 1992 le Traité de Maastricht a été signé, comprenant ce statut pour les Européens. Cependant cette notion de statut européen reste vague dans l'esprit et dans la conscience de beaucoup de nos concitoyens : « la citoyenneté européenne s'ajoute et ne remplace pas la citoyenneté nationale », dit le texte. Pour se sentir européen il faut s'informer et s'intéresser au-delà de nos frontières et ainsi se créer des repères supplémentaires plus faciles à acquérir qu'on ne croit. En tout cas les citoyens européens sont encouragés à échanger, à se rencontrer, à dialoguer.

Différents dispositifs existent :

« L'Europe pour les citoyens », qui encourage les Européens à se rencontrer par l'intermédiaire de nombreuses organisations de la société civile et à travers des jumelages entre communes européennes ;

« Jeunesse en Action », incite les jeunes à participer à des échanges européens et à s'engager dans des actions de volontariat (en groupe, individuellement), dans d'autres pays européens.

« Education, formation tout au long de la vie », qui permet aux européens de mettre « de l'Europe » dans leur parcours scolaire, universitaire, dans l'apprentissage d'un métier. Un des programmes le plus connus en Europe le programme « Erasmus », permet aux étudiants de s'inscrire à des cours dans d'autres universités en Europe et ainsi de se familiariser avec un pays de l'Union.

Plusieurs sites internet répondent aux attentes des jeunes Européens, dont : www.leseuronautes.eu

Enfin beaucoup de collectivités locales (européennes) qui se sont engagées dans les jumelages, des partenariats, des réseaux d'échanges et de coopération, agissent dans ce sens et stimulent la compréhension entre citoyens des états membres. La France compte plus de 4000 communes jumelées (dont la nôtre) avec environ 6000 partenaires européens. Cependant les jumelages doivent se moderniser afin de répondre de manière plus concrète aux défis d'une Europe qui s'engage et qui entend promouvoir ses valeurs. C'est un de nos défis locaux également.

Le jour de passage pour les ordures ménagères et la collecte sélective, en période estivale, est la suivante :

Passage Eté : du 15/06/09 au 15/09/2009

Ordures Ménagères (Sacs noirs) :

Complet : mardi à compter du 15/06/09

Bourg : vendredi à compter du 15/06/09

Bourg : tournées supplémentaires, les mercredi et samedi du 10/07/09 au 31/08/09

Collectes Sélectives (Sacs jaunes) :

Complet : mercredi tous les 15 jours à partir du 24/06/09 (semaine 26)

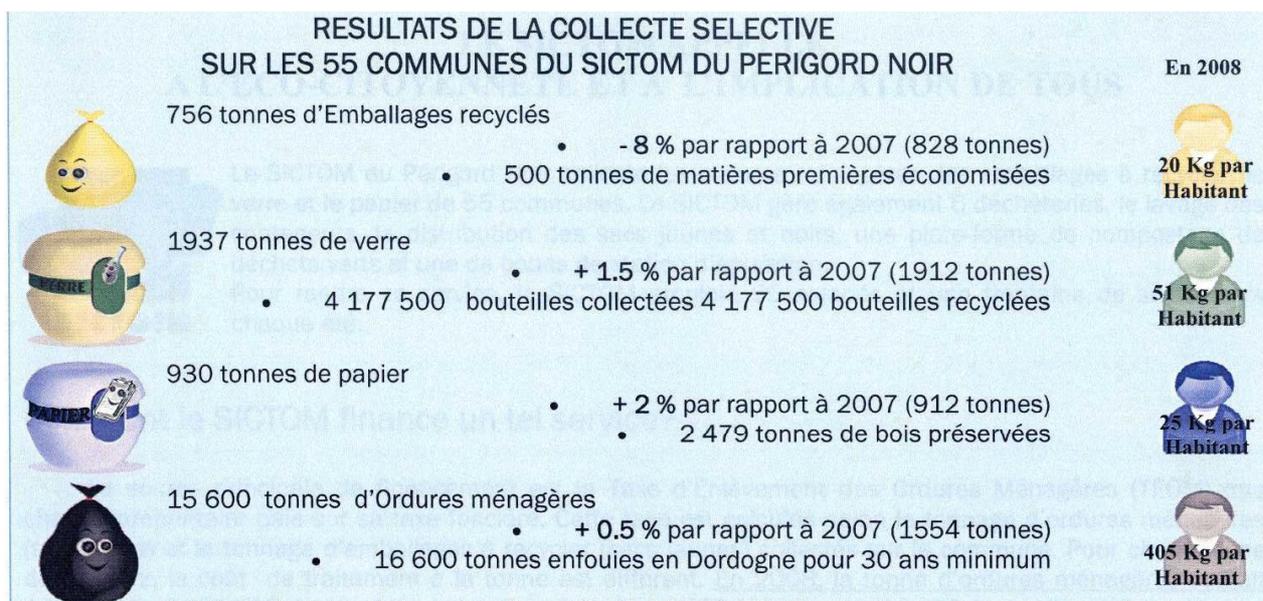
Bourg : tous les mercredis à partir du 17/06/09

Horaires de la déchetterie

LES EYZIES tél: 05 53 05 38 01	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
"La Gaubert" D706	FERMEE	9h à 12h30	9h à 12h30	FERMEE	9h à 12h30	9h à 12h30
dir. "La Mouthe"		13h30 à 17h	13h30 à 17h		13h30 à 17h	13h30 à 17h
24620 LES EYZIES TAYAC SIREUL	Dimanches et jours fériés: Fermée					

Les sacs noirs et les sacs jaunes sont à votre disposition

à la Mairie des Eyzies et de Sireuil.



Si depuis 2 ans le tonnage d'ordures ménagères se stabilise, ceux de verre et de papier augmentent très légèrement. En revanche, le tonnage d'emballages à recycler diminue. Or, trop d'emballages sont encore jetés dans les ordures ménagères (1 bouteille plastique sur 2, 75% du papier et du carton, 40% des emballages métalliques).

Certes, de nombreux efforts sont faits depuis des années par les collectivités et les habitants **mais cela ne suffit pas pour que le tonnage de déchets enfouis baisse de façon significative.**

Nous avons l'obligation de nous mobiliser pour trier davantage.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

JUILLET 2009

De juillet à octobre : « Le Sahara avant le désert » - Exposition montrant la période du néolithique dans le Sahara au Musée National de la Préhistoire

Tous les vendredis du 3 juillet au 21 août : Marché nocturne sur les bords de la Vézère organisée par l'Office de Tourisme des Eyzies Rens : 05.53.06.97.15

4 : Brocante professionnelle dans le parc de la Mairie et au parking des Bus/
Organisateur : HERVES GERARD ORGANISATION à Proissans

6 : Ensemble Madrigal à l'Eglise de Tayac à 21h

14 : Bal et feu d'artifices

19 : Fête des battages organisée par l'association « Les vieilles bielles » dans le champ à « La patte d'oie »

23 et 24 : Cirque Ullman - Spectacle gratuit - à la sortie des Eyzies en direction de Périgueux

24 : Groupe folklorique d'Haïti dans le parc de la Mairie dans le cadre du Festival de folklore de Montignac à 15h00

25 : Fête du foot avec feu d'artifices - Espace Puente Viesgo

Les mardis à partir de fin juillet : Les Nocturnes de l'Abri Pataud - Série de conférences sur la préhistoire africaine

AOUT 2009

Du 5 au 17 : Congrès de la SERPE à la cantine

8 : Fête de la Pêche avec feu d'artifices - Espace Puente Viesgo

10 : Cirque Ullman - Spectacle gratuit - à la sortie des Eyzies en direction de Périgueux

12 : Concert à l'église de Tayac dans le cadre de « Musiques en Périgord »

14 : Fête de la Vézère - Bal et feu d'artifices

Du 14 au 16 : Expo-Vente à Sireuil organisée par l'Association St Marcel



OCTOBRE 2009

Du 2 au 5 : Voyage à Puente Viesgo organisé par le Comité de Jumelage

3 et 4 : Rallye du Sarladais

24 : Randonnée en Fête organisée par le Pôle International de Préhistoire. Journée gratuite (Boucle de la Micoque et spectacle à 17 H à la Halle)

NOVEMBRE 2009

21-22 : « Boutique de Noël » : marché de Noël organisé par le Comité de Jumelage à la Halle

29 : Vide grenier organisé par l'ACIP à la Halle



Ah! Qu'il est difficile de ne rien faire



**Aujourd'hui j'ai envie
De ne rien faire
Et comme je suis
Actif
De tempérament
Et énergique de nature
Je me mets aussitôt à la tâche
De ne rien faire**

**Avec application
Avec acharnement
Et sans discernement**

**Si bien que
Vite
Très vite
A me donner autant de peine
Je me sens las las
Très las de ne rien faire**

**Alors
Non par vertu
Mais parce que j'ai la flemme
Je me remets à travailler**

**Et pourtant j'ai toujours
Cette envie
De ne rien faire**

**Bah! Je m'y mettrai demain
A ne rien faire
Si j'en ai le courage!**

Henri Lachéze